

Annales

D'HISTOIRE REVISIONNISTE

N°1

Printemps 1987

LIMINAIRE

Carlo Mattogno

LE MYTHE DE L'EXTERMINATION DES JUIFS
Introduction historico-bibliographique à l'historiographie révisionniste

Serge Thion

HISTOIRE EUROPEENNE ET MONDE ARABE

Robert Faurisson

COMMENT LES BRITANNIQUES ONT OBTENU LES AVEUX
DE RUDOLF HÖSS, COMMANDANT D'AUSCHWITZ

LE SAVON JUIF — QUESTIONS AUX HISTORIENS

—CHRONIQUES DU TEMPS PRESENT—

Carmel mou — Le vieil homme et la mer — L'affaire de la thèse de
Nantes — Interdits de séjour —

HISTORIOGRAPHIE ET SOCIETE

« En visite en Allemagne, j'ai vécu avec une grande émotion la discussion relative à *Holocaust*. J'ai réussi à cette époque-là à échapper à l'enfer des années terribles. Le temps que j'ai passé à Buchenwald et à Auschwitz reste gravé dans ma mémoire d'une manière indélébile. Au cours de près de trois années de détention, j'ai vu l'homme à son stade primitif : la démesure d'hommes, qui détenaient un pouvoir sur des hommes jusqu'à la brutalité folle ; mais aussi les trésors de tolérance et la grande âme de mon peuple. **Comme la vérité est indivisible, je dois dire également qu'en ces temps difficiles j'ai reçu de beaucoup d'Allemands aide et réconfort** et que je n'ai ni vu ni entendu parler de chambres à gaz, mais que je n'ai appris leur existence qu'après ma libération. Sur ces sujets, je suis comme beaucoup d'Allemands, et je comprends donc le doute si souvent exprimé maintenant et j'estime qu'il est important que soit fait un examen complet par des gens qui n'ont pas participé du tout à ces événements ; **car seule la vérité peut nous aider à parvenir à un accord, entre nous — maintenant — et dans les générations futures.** »

Esther GROSSMANN

Holon (Israël)

Les passages gras ont été soulignés par l'auteur

Réimpression destinée aux abonnés

Par ordonnance de référé, rendue le 25 mai 1987 par le tribunal de grande instance de Paris, il a été fait interdiction à Pierre Guillaume et à la Société des N.M.P.P. de poursuivre actuellement la distribution, la diffusion et la vente du premier numéro de la revue *Annales d'Histoire Révisionniste*, au motif :

« que le premier numéro de cette revue, mettant en doute l'extermination des juifs, constitue un trouble manifestement illicite à l'ordre public »... « **soit** par une atteinte intolérable **ou** une intrusion injustifiée dans l'intimité de la vie privée d'une personne physique, **soit** dans une agression dont la violence extrême ou la répétition délibérée mettent la personne visée dans l'impossibilité absolue de se défendre et de répondre aux attaques qui lui sont portées »,...

« que ce trouble illicite se trouve également constitué lorsqu'une personne **ou** un groupe de personnes se voit imposer dans l'exercice de sa liberté d'aller et venir une atteinte particulièrement grave à des convictions les plus fondamentales de l'Homme, dont il peut être demandé légitimement le respect, alors que cette forme d'agression est de nature à constituer une provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence en raison de leur origine ou de leur appartenance. »

L'ordonnance précise :

« Disons que cependant Pierre Guillaume pourra seulement poursuivre la vente par abonnements, à l'exclusion de toute vente dans des lieux accessibles au public. »

Le texte intégral de l'ordonnance est publié et commenté dans le N° 2 des *Annales* (Été 1987), diffusé par les N.M.P.P.

Les numéros 1 et 2 des *Annales*
sont disponibles immédiatement sur abonnement
(voir bon de commande p. 207)

Annales

D'HISTOIRE REVISIONNISTE
Historiographie et Société

N° 1 Printemps 1987

Les Annales paraissent en quatre livraisons trimestrielles
chaque année

Directeur de publication : Pierre GUILLAUME

Commission paritaire des publications de presse : *En cours*

ISSN : *En cours*

CORRESPONDANCE

Annales d'Histoire Révisionniste
B.P. 9805, 75224 PARIS CEDEX 05

ABONNEMENT

Abonnement annuel donnant droit aux quatre livraisons trimestrielles, parues ou à paraître, de l'année en cours et aux éventuels suppléments : 200 F

Vente au numero des retours de messagerie :
OGMIOS. 10, rue des Pyramides, 75001 PARIS

Diffusion par les Nouvelles Messageries de la Presse Parisienne

Les contributions à la revue sont bénévoles.

Les manuscrits (dactylographiés) doivent être adressés aux *Annales*.

Les manuscrits ne sont pas retournés.

Ne jamais envoyer de manuscrit sans l'avoir préalablement photocopié.

Les textes publiés restent la propriété de l'auteur qui conserve la faculté de les faire publier par tout autre moyen.

Le Directeur de publication des *Annales* assume la responsabilité pénale des textes publiés dans le cadre des lois qui régissent la presse. Il n'entend pas en assumer la responsabilité intellectuelle qui incombe à l'auteur seul.

PUBLICITE

Page entière, 500,00 F. — Demi page, 300,00 F.

SOMMAIRE

LIMINAIRE	5
Carlo Mattogno. Le Mythe de l'extermination des juifs.	15
Serge Thion. Histoire européenne et monde arabe.	109
Robert Faurisson. Comment les Britanniques ont obtenu les aveux de Rudolf Höss, commandant d'Auschwitz.	137
Le savon juif.	153

Chroniques du temps présent

Carmel mou (page 161). Le vieil homme et la mer (page 163).
L'affaire de la thèse de Nantes (page 165). Interdits de séjour
(page 181).

LIMINAIRE

Le titre de cette revue comporte une tautologie paradoxale. Dans sa conception moderne, l'histoire *est* « révisionniste » ou elle *n'est pas* l'histoire.

On oppose traditionnellement Hérodote, dont les récits racontent les événements, légendaires ou véridiques, qui mettent en lumière l'âme des civilisations, à Thucydide, qui élimine de ses récits les détails merveilleux ou légendaires et s'attache à l'analyse des causes des événements. Une phrase clef définit cette attitude fondatrice : « En ce qui concerne le meurtre d'Hipparque, les Athéniens étaient dans l'erreur. » Il ne s'agit donc plus simplement de savoir ce que les Athéniens pensaient de cet événement, il s'agit d'établir, au-delà du récit convenu et dominant, la vérité matérielle des faits.

L'historien révise donc.

La controverse, le débat, l'exposé et la discussion de thèses contradictoires, la critique permanente des récits historiques reçus, la vérification des sources et des documents sont le pain quotidien du métier d'historien, la substance et l'essence de son travail. Dans ces conditions, comment concevoir une *histoire révisionniste* et donc une histoire qui ne le soit pas ?

Pourquoi « révisionniste » ?

Le mot *révisionniste* est de création récente. Le *Petit Robert* indique 1872 et donne comme définition : Partisan de la révision d'une doctrine figée. Il a surtout été

utilisé pour stigmatiser, à l'intérieur du mouvement ouvrier, ceux qui s'écartaient peu ou prou du « marxisme » institué bien malgré Marx en doctrine intangible. Le terme, péjoratif, était donc surtout employé par les *orthodoxes*. Le substantif a été utilisé également dans le cadre de l'affaire Dreyfus. Les partisans de Dreyfus, partisans d'une *révision* de la condamnation, s'appelaient eux-mêmes, et étaient appelés par leurs adversaires *révisionnistes*. Le sionisme politique, dont la doctrine avait été élaborée au début du siècle par Théodore Herzl, a également connu ses *révisionnistes*. Le courant fasciste ultra-nationaliste animé par Karl Jabotinsky, qui prônait le terrorisme, et dont sont issus de nombreux dirigeants actuels de l'Etat d'Israël, se proclamait lui-même sioniste-révisionniste.

Le terme *révisionniste* renvoie donc à la notion d'orthodoxie, de dogme, de tabou ; à une autorité qui maintient une doctrine.

Le révisionnisme historique.

Le révisionnisme historique prétend donc simplement accomplir normalement le travail normal de l'historien et n'existe comme « école » séparée que du fait des dogmes et des tabous qui entourent certaines périodes historiques, déchaînent les passions et la répression et empêchent que ne s'accomplisse ce travail de l'histoire.

On peut faire remonter les origines de l'école révisionniste à l'histoire de la guerre de Sécession. Quelques historiens américains prennent conscience du fait que l'histoire académique avalise trop souvent la propagande de guerre et les mythes du vainqueur. Ils affirment la nécessité de réviser profondément ce que l'on tenait pour l'histoire. Ils se heurtent non seulement à l'hostilité générale des historiens en place et des autorités académiques, mais surtout ils sont victimes de campagnes politiques haineuses. Dans la mesure où leurs travaux les conduisaient à relativiser les bons sentiments humanitaires du vainqueur et à reconsidérer certaines des atrocités attribuées au vaincu, ils se voient accusés des plus noirs desseins, de justifier l'esclavage, sinon de vouloir le rétablir !

Mais c'est autour de l'histoire de la Première guerre mondiale que se fera la véritable naissance du révisionnisme

historique. Non pas d'une école historique qui entendrait promouvoir des interprétations particulières ou définirait une méthodologie spécifique, mais un ensemble d'historiens qui prennent conscience d'une situation commune qui leur est faite et de la difficulté d'accomplir leur tâche face aux préjugés que leurs recherches bousculent.

La Première guerre mondiale.

Il est d'autant plus difficile de faire comprendre la nature des difficultés rencontrées par quelques historiens non-conformistes pour imposer peu à peu la révision des dogmes de l'époque que l'historiographie révisionniste sur la Première guerre mondiale est maintenant universellement admise, ne choque plus personne et qu'il est au contraire difficile d'imaginer comment la vérité, parfois l'évidence, ont pu se heurter à de telles résistances.

La culpabilité et la responsabilité unilatérale de l'Allemagne dans le déclenchement de la guerre, les atrocités spécifiques commises par les armées allemandes n'étaient pas seulement la conviction générale des opinions publiques des Etats vainqueurs, elles avaient été inscrites dans le traité signé par le vaincu et constituaient la base idéologique du nouvel ordre européen établi par le traité de Versailles. Le travail de l'historien se heurtait donc à de puissants intérêts. Mais certaines circonstances lui étaient au contraire favorables. En dépit des efforts des propagandes des Etats vainqueurs, la grande masse des anciens combattants retiraient de l'immense boucherie qu'ils avaient vécue l'idée que la guerre elle-même était une abomination pire que ce contre quoi, dans chaque camp, on prétendait l'avoir faite ; et l'idéologie de la croisade du bien contre le mal n'était pas parvenue à s'imposer. De plus le jeune pouvoir bolchevique avait publié tous les documents des archives tsaristes sur les origines de la guerre, et le gouvernement social-démocrate allemand avait fait de même avec les archives de la *Wilhelmstrasse*, le ministère des Affaires étrangères. Au contraire de la Deuxième guerre mondiale où la capitulation sans condition de l'Allemagne avait livré toutes les archives à la discrétion des vainqueurs, les documents immédiatement accessibles imposaient une révision déchirante des mythes de guerre. Il faudra pourtant

dix ans de lutte environ pour faire reconnaître la légitimité, la pertinence et la valeur historiographique des travaux révisionnistes auxquels Harry Elmer Barnes, Georges Demartial, Gustave Dupin, Fernand Gouttenoire de Toury, Jean Norton Cru ont attaché leurs noms. Parmi eux, seul l'Américain Harry Elmer Barnes était universitaire, et historien de profession.

Dès 1919 Demartial publiait *Les Responsabilités de la guerre, le patriotisme et la vérité* aux éditions Clarté, et, en 1922, *La Mobilisation des consciences* chez Rieder, deux éditeurs de gauche. Barnes publiait chez Rieder également *La Genèse de la Guerre mondiale. Introduction au problème des responsabilités de la guerre* en 1926. A partir des années trente, la valeur de l'historiographie révisionniste est reconnue et Demartial publiera en 1939, aux Presses Universitaires de France, *La Légende des démocraties pacifiques*.

Pour comprendre la nature des résistances que durent surmonter ces chercheurs non-conformistes et acharnés, on lira, du même Demartial : *La Haine de la vérité*, 1939, chez Rieder. Ces résistances s'analysent comme l'exacerbation des mécanismes à l'œuvre dans tout débat et toute controverse : d'abord le refus total de considérer la recherche novatrice et troublante, refus justifié par toutes sortes de procès d'intention, puis, peu à peu, le contenu proprement historiographique (la documentation, les faits établis) est progressivement intégré et devient le fond commun des connaissances sur le passé, commun à tous les historiens honnêtes, à partir duquel se déploie la palette infinie des interprétations. Cependant que le caractère utile et novateur des recherches révisionnistes initiales est oublié, passé sous silence, et parfois dénié.

Bien que la bataille se soit largement déroulée sur le terrain des faits et des documents, dans l'ensemble une inspiration spirituelle commune se dégage des écrits révisionnistes de la Première guerre mondiale : l'horreur de la guerre et de l'embrigadement des consciences qu'elle engendre, le refus du nationalisme... En exhumant faits et documents refoulés, les auteurs révisionnistes entendaient saper les interprétations bellicistes et patriotiques de la guerre en montrant que ces interprétations reposaient sur une occul-

tation d'une partie de la réalité et sur une historiographie sélective et lacunaire.

Parmi les auteurs révisionnistes une mention toute particulière doit être faite de Jean Norton Cru qui publie en 1929 son monumental *Témoins. Essai d'analyse et de critique des souvenirs de combattants édités en français de 1915 à 1928*. Cette étude minutieuse et scrupuleuse des témoignages, en révélant avec une profondeur inégalée l'abîme qui sépare la réalité de la « mémoire », constituera un phare méthodologique pour les révisionnistes futurs. Par ailleurs ce livre avait profondément marqué un révisionniste de la Première guerre mondiale, Paul Rassinier, qui allait devenir une victime du système concentrationnaire nazi au cours de la Deuxième guerre mondiale. Et ce livre, ainsi que ceux de Victor Serge, autre témoin scrupuleux et révisionniste de la guerre et de la révolution russe, allait fournir à Rassinier la référence et le cadre de pensée qui donneront à son témoignage une qualité si exceptionnelle. Mais n'anticipons pas !

La Deuxième guerre mondiale.

Au terme de la Deuxième plus grande boucherie de l'histoire, la situation, pour l'historien, se présentait d'une façon totalement différente. Sur un plan purement technique, la capitulation sans condition de l'Allemagne avait mis à la discrétion des vainqueurs la totalité des archives. Et ces archives, dont l'accessibilité allait être soigneusement filtrée, allaient surtout être exploitées de façon unilatérale, et d'abord dans le cadre de procès faits aux vaincus, dont le prototype fut le *procès de Nuremberg*. Ce procès fut exactement ce qu'en a dit le procureur général des Etats-Unis à l'audience du 26 juillet 1946 : « En tant que tribunal militaire, ce tribunal représente une continuation de l'effort de guerre des nations alliées. »

Sur un plan plus général, le contraste est encore plus frappant. La Première guerre mondiale avait pris fin sur une crise sociale, politique et idéologique généralisée. La révolution russe puis la révolution allemande manifestaient de profondes fractures et l'idéologie dominante ne parvenait ni à s'unifier ni à s'imposer totalement. Au contraire, la Deuxième guerre mondiale s'achève, après les triomphes

successifs de la contre-révolution social-démocrate (en Allemagne), stalinienne (en Russie), nationale-socialiste (en Allemagne à nouveau), par le triomphe sans partage des contre-révolutions stalinienne et impérialiste-capitaliste américaine alliées.

Devant l'immense accumulation de ruines et le désastre moral universel, l'idéologie des vainqueurs se reconstruit autour d'une représentation manichéenne : la guerre avait d'abord été une croisade, la croisade du bien contre le mal, de l'humanité contre l'horreur. Il fallait selon cette représentation, que le nazisme soit l'incarnation du *mal absolu*. On assista, au fil du temps, à la naissance d'une véritable démonologie, et le sujet qui s'y prêtait le mieux, les camps de concentration et les atrocités, fut porté sur le devant de la scène et acquit une position centrale dans l'historiographie de la guerre, tant par la quantité d'ouvrages qui lui étaient consacrés que par l'importance qui lui était attribuée ; mais surtout par le fait que la représentation des atrocités structurait la représentation et l'interprétation de l'ensemble. Puis, — et le processus s'achève dans le cours des années soixante — à l'intérieur de la question des atrocités et des camps, le sort spécifique des juifs devient le symbole par excellence du mal autour duquel se restructure tout le *sens* des événements.

Cependant l'esprit critique, donc le révisionnisme, donc l'histoire, ne perdent pas totalement leurs droits. De toutes parts la vision officielle qui s'élabore est contestée. Et d'abord par des historiens qui s'inscrivent dans la tradition instaurée par le révisionnisme de la Première guerre mondiale, comme Harry Elmer Barnes lui-même, et en Suisse, Aldo Dami, professeur de géographie historique à l'université de Genève.

Le cas de ces deux universitaires mérite qu'on s'y arrête. Ils sont tous deux profondément antifascistes. Ils jouissent d'une grande réputation intellectuelle. Leurs divers travaux sont publiés dans des revues et chez des éditeurs prestigieux. Par ailleurs, ils remettent totalement en cause les mythes de guerre du vainqueur et l'historiographie dominante. Un silence total s'organise sur leurs opinions. Tous les travaux révisionnistes d'Harry Elmer Barnes seront *privately printed* et leur diffusion restera longtemps confidentielle. Aldo Dami ne parviendra à éditer qu'en 1960

Dernier des Gibelins, Réflexions hétérodoxes sur la politique (éditions Connaître, Genève, probablement à compte d'auteur), réédité en 1973, remanié et augmenté, sous le titre *Refaire l'histoire* (La Pensée Universelle, Paris, donc à compte d'auteur). Ces deux livres, très peu diffusés, sont maintenant introuvables.

Encore ces deux auteurs ne remettent-ils pas d'abord en cause la réalité de la politique d'*extermination* des juifs par le national-socialisme et ne soupçonnent même pas que ce « fait » puisse être contesté. En ce qui concerne Barnes, bien qu'il ait eu très tôt des doutes et qu'il ait décelé l'exagération et la propagande, ce n'est qu'après avoir découvert l'œuvre du déporté Paul Rassinier et au terme d'une longue correspondance avec celui-ci, dans le cours des années soixante, qu'il conclura, avec certitude, que les chambres à gaz et le génocide constituent aussi des mythes. Dans le cas de Dami, voici ce qu'il écrivait :

L'ignominie des massacres hitlériens, des camps de la mort lente, des chambres à gaz et des fours crématoires n'est en rien atténuée par le fait que, fort heureusement, le chiffre articulé pour leurs victimes, déjà techniquement impossible, a été sciemment et considérablement exagéré, en tout cas doublé (), que dès 1944 l'Allemagne aux abois*

(*) *Les juifs, qui sont loin d'avoir été les seules victimes du régime, étaient dans le monde au nombre de 14 millions au plus en 1939. Si près de la moitié avaient disparu, ils ne seraient pas, même compte tenu de l'augmentation naturelle, 13 millions aujourd'hui (2 millions en Israël, 3 millions en URSS, 6 millions aux Etats-Unis dont 3 rien que dans l'agglomération new-yorkaise, 2 millions dans le reste du monde). Eichmann lui-même se « vante », et cette « soustraction » est d'ailleurs fautive : elle néglige les milliers de juifs qui, entre 1933 et 1940, avaient déjà trouvé asile en Amérique du Nord et du Sud, en Afrique du Sud et en Australie-Nouvelle Zélande. J'en parle en connaissance de cause, et je puis demander ici la permission d'être franc. Je ne suis pas suspect, je crois, d'une sympathie quelconque pour les nazis — mais bien pour l'Allemagne comme telle et l'unité allemande. Je suis quart de juif, j'ai épousé une juive, mes enfants ne sont pas des « Aryens ». J'ai eu des parents — par alliance — déportés et même gazés. C'est chez moi, enfin, qu'ont été copiés ou traduits les premiers rapports parvenus en Suisse, par des évadés, sur les fours crématoires — à une époque où nous ne pouvions, et pour cause, ni en parler, ni surtout en écrire : la Suisse était encerclée et vivait sous la menace. Sur les crimes du régime, nous sommes tous d'accord. Quant aux causes de l'antisémitisme, il en sera question plus loin (« le fardeau allemand »). [Dernier des Gibelins, p. 44-45.]*

était elle-même affamée, qu'un nombre au moins égal d'allemands a disparu à l'est en 1945, et que le double a été déporté des provinces annexées. Dans un cas comme dans l'autre, le nombre ne fait rien à l'affaire, le martyr d'un seul innocent nous suffit.

C'est Paul Rassinier, militant du mouvement ouvrier révolutionnaire, résistant, déporté à Buchenwald et à Dora, qui le premier souleva la question de la réalité des chambres à gaz dans les camps de concentration allemands. Il publie d'abord *Le Passage de la ligne* (Bourg en Bresse, 1948), témoignage où il rapporte l'horreur de la déportation tout en démentant mythes et légendes construits autour de cette réalité. Son livre sera diffusé par les sections du parti socialiste (SFIO) dont il fut membre, élu député à la première Constituante du Territoire de Belfort. Léon Blum accusa réception de ce livre sur un carton à l'entête de l'Assemblée nationale : « avec les remerciements émus de Léon Blum ». En 1950, Rassinier publie *Le Mensonge d'Ulysse* dont le sous-titre est : *Regard sur la littérature concentrationnaire* où il dévoile certaines réalités des rapports sociaux et des affrontements politiques à l'intérieur des camps, analyse crûment le rôle de la *Häftlingsführung* (direction du camp par les détenus eux-mêmes) et met en doute, pour la première fois de façon solide et étayée, la réalité des chambres à gaz. Mais il n'avance ses conclusions qu'avec une extrême prudence ; il réserve ses conclusions sur les camps de Pologne, poursuit un travail scrupuleux de recherches historiques et n'arrête sa conclusion définitive que dans le cours des années soixante.

Paul Rassinier est assigné devant les tribunaux par la FNDIRP. Acquitté en première instance, il est condamné en appel, alors même que le procureur de la République avait demandé la confirmation du premier jugement, à 100 000 Francs d'amende, 800 000 Francs de dommages et intérêts. L'ancien déporté, invalide à 105 % des suites de sa déportation et des tortures infligées par la Gestapo lors de son arrestation, est condamné à la prison (avec sur-sis !) et le livre au pilon (!) par une cour dont le président avait servi avec zèle le Maréchal Pétain.

La Cour de cassation cassera cet arrêt et rétablira les droits de la libre expression. La cour de renvoi débouterait définitivement la FNDIRP, mais la campagne de presse

haineuse, orchestrée par la LICA, avait fait son œuvre et dissuadé la plupart des lecteurs potentiels de prendre personnellement connaissance d'un livre devenu difficile à trouver.

Ce n'était que le premier acte d'une persécution abominable qui allait s'abattre à l'échelle internationale sur les auteurs révisionnistes et que le grand public ignore totalement.

Le révisionnisme devient clandestin. Les chercheurs s'ignorent. L'habitude perverse de cacher ses opinions révisionnistes se généralise chez beaucoup de personnalités de la politique, des arts et des lettres, de peur d'avoir à affronter la vindicte des ligues de vertu et de voir sombrer la position chèrement acquise dans d'autres domaines. Seuls résistent quelques individus indomptables et à qui le hasard des circonstances a donné les moyens d'une relative autonomie, mais à la condition d'accepter d'être totalement marginalisés. De fait, ils seront totalement marginalisés.

Pourtant le révisionnisme a survécu. Il existe même aujourd'hui à l'échelle internationale une historiographie révisionniste impressionnante par son ampleur et par sa qualité et que les *Annales* se donnent pour tâche de faire connaître et de soumettre à l'épreuve du débat et de la confrontation.

L'histoire est une relation que le présent entretient avec le passé. C'est le propre des visions totalitaires de prétendre imposer une représentation unilatérale et intangible du passé. Si le passé est une donnée qu'il s'agit de connaître, de découvrir, d'explorer selon des méthodes critiques éprouvées, l'histoire dépend aussi des questions que le présent se pose sur le passé, et par conséquent du point de vue et de la perspective de l'historien. L'histoire est pluraliste par essence. Sa dignité n'est pas la neutralité mais l'objectivité. Son point d'honneur est la vérité, ou plutôt l'exactitude. Car le mot *vérité* est ambigu. Il introduit une dimension métaphysique. A plus forte raison lorsqu'il s'applique à un récit. Tout récit, aussi objectif soit-il, comporte un élément d'interprétation sans lequel il serait intelligible. Tout récit est signifiant. Il a un sens, à tout le moins *du* sens, et ce sens excède la vérité matérielle des faits. Par conséquent, évoquer la vérité d'un récit c'est évo-

quer tout à la fois et du même mouvement la vérité du sens et la vérité des faits. D'où vient le sens ? et d'où viennent les faits ? Comment s'articulent-ils ? Ce sont les questions centrales qu'il conviendra de reposer. Bornons-nous pour le moment à constater que le récit historique a ceci de particulier, qui le différencie du récit mythologique ou de la parabole apologétique, que le sens qui s'y trouve a la prétention d'être lié par les faits.

Le révisionnisme historique n'est ni de droite ni de gauche, il tente de mettre le récit historique en accord avec les faits vérifiables. Il ne prétend pas énoncer *la vérité* d'un fait ou d'un événement, il prétend en vérifier l'exactitude. Par conséquent il n'entend pas proposer la Vérité *de* l'histoire mais entend se limiter à la vérité *en* histoire.

La tâche des *Annales d'histoire révisionniste* est de créer les conditions minimales qui rendent possible l'histoire : la liberté de pensée et d'expression *pour tous*; et de réfléchir aux causes sociales du scandale que constitue leur existence-même : le fait qu'il n'y ait pas d'autre lieu où le révisionnisme puisse s'exprimer et l'histoire se faire.

Le titre de cette revue n'est paradoxal que parce que paradoxale est la situation faite jusqu'ici à l'histoire dans une société qui se croit démocratique et libérale.

Mais la guerre est finie !

LE MYTHE

de l'extermination des juifs

Carlo Mattogno

PREMIERE PARTIE

1. « **Aucun document n'est resté, n'a peut-être jamais existé** »

Ce qui frappe le plus dans l'étude de la volumineuse littérature consacrée à l'« extermination » des juifs, c'est la disproportion qui existe entre une accusation aussi grave et la fragilité des preuves fournies pour la soutenir.

L'élaboration et la réalisation d'un « plan d'extermination » aussi gigantesque aurait exigé une organisation très complexe, d'ordre technique, économique et administratif, ainsi que le note Enzo Collotti :

Il est facile de comprendre qu'une tragédie aussi épouvantable n'a pu matériellement être mise en œuvre par quelques centaines ou même quelques milliers d'hommes seulement, qu'elle n'a pu se réaliser sans une organisation très étendue, bénéficiant de l'aide et de la collaboration des secteurs les plus divers de la vie nationale, pratiquement de toutes les branches de l'administration, c'est-à-dire sans la connivence de millions de personnes qui savaient, qui voyaient, qui acceptaient ou qui, de toute façon, même si elles n'étaient pas d'accord, se taisaient et, le plus souvent, travaillaient sans réagir, en apportant leur contribution à l'engrenage de la persécution et de l'extermination (1).

(1) Enzo Collotti, *La Germania nazista*, Turin 1973, p. 146.

Gerald Reitlinger souligne que

l'Allemagne hitlérienne est un Etat policier au plus haut degré, qui a laissé des centaines de tonnes de documents et des milliers de précieux témoins,

de sorte que, finalement,

il n'est rien en vérité que cet adversaire n'ait confié au papier (2).

A la fin de la seconde guerre mondiale, les Alliés saisirent

toutes les archives secrètes du gouvernement allemand, y compris les documents du ministère des Affaires étrangères, de l'Armée et de la Marine, du Parti national-socialiste et de la police secrète d'Etat de Heinrich Himmler (3).

Ces archives furent passées au crible par les puissances victorieuses en vue du procès de Nuremberg :

Des centaines de milliers de documents allemands saisis furent rassemblés en toute hâte à Nuremberg pour être utilisés comme preuves contre les principaux criminels de guerre nazis (4).

Les Américains examinèrent à eux seuls 1100 tonnes de documents (5), parmi lesquels ils sélectionnèrent 2500 documents (6).

On s'attendrait donc à être submergé par un flot de documents établissant la réalité de l'« extermination » des juifs, mais les choses se présentent d'une manière très différente, comme le reconnaît Léon Poliakov :

Les archives éventrées du III^e Reich, les dépositions et récits de ses chefs, nous permettent de reconstituer dans leurs moindres détails la naissance et le développement de ses plans d'agression, de ses campagnes militaires et de toute la gamme de procédés par lesquels les Nazis entendaient recréer le monde à leur façon. Seule, la campagne d'exter-

(2) Gerald Reitlinger, *La soluzione finale. Il tentativo di sterminio degli ebrei d'Europa 1939-1945*, Milan 1965, p. 593.

(3) William L. Shirer, *Storia del Terzo Reich*, Turin 1971, p. XIII.

(4) Idem, p. XV.

(5) Werner Maser, *Nuremberg. A Nation on Trial*, New York 1979, p. 305.

(6) *Der Prozess gegen die Hauptkriegsverbrecher vor dem internationalen Militärgerichtshof Nürnberg*, 14 novembre 1945 - 1^{er} octobre 1946. Veröffentlicht in Nürnberg, Deutschland 1947 (désormais : IMG), vol. II, p. 169.

mination des Juifs reste, en ce qui concerne sa conception, ainsi que sous bien d'autres aspects essentiels, plongée dans le brouillard. Des inférences et considérations psychologiques, des récits de troisième ou de quatrième main, nous permettent d'en reconstituer le développement avec une vraisemblance considérable. Certains détails, cependant, resteront inconnus à tout jamais. En ce qui concerne la conception proprement dite du plan d'une extermination totale, les trois ou quatre principaux acteurs sont morts. Aucun document n'est resté, n'a peut-être jamais existé. Tel est le secret dont les maîtres du III^e Reich, aussi vantards et cyniques qu'ils aient été à d'autres occasions, ont entouré leur crime majeur (7).

Depuis la première version de l'ouvrage de Léon Poliakov (8), la situation n'a pas changé :

Malgré la grande moisson de documents nazis capturés par les Alliés à la fin de la guerre, il manque précisément les documents qui concernent le processus de formation de l'idée de la « solution finale de la question juive » au point que, jusqu'ici, il est difficile de dire comment, quand et par qui exactement l'ordre d'exterminer les Juifs a été donné (9).

Le « plan d'extermination totale » reste entouré de mystère même du point de vue technique, économique et administratif :

Le génie technique des Allemands leur permet de mettre sur pied, en l'espace de quelques mois, une industrie de la mort rationnelle et efficace. Comme toute industrie, elle comportait des services de recherches et d'amélioration, ainsi que des services administratifs, une comptabilité et des archives. Certains aspects de ces activités nous demeurent inconnus, et restent recouverts d'un secret incomparablement plus opaque que celui des autres industries de guerre allemandes. Les techniciens des fusées et des torpilles allemandes, les planificateurs de l'économie du Reich ont survécu et ont livré aux vainqueurs leurs plans et leurs procédés ; les techniciens de la mort ont disparu presque tous, après avoir détruit leurs archives.

Des camps d'extermination avaient surgi, avec des installations rudimentaires d'abord, qui ont été perfectionnées par la suite : qui les a mis au point ? Une véritable maîtrise de la psychologie des foules y a été manifestée, afin de s'assurer de la docilité parfaite des hommes promis à la mort : quels en ont été les promoteurs ? Autant de ques-

(7) Léon Poliakov, *Bréviaire de la haine*, Paris 1979, p. 124.

(8) Voy. note 10.

(9) Liliana Picciotto Fargion, « La congiura del silenzio », *La Rassegna mensile d'Israël*, mai-août 1984, p. 226.

tions auxquelles nous ne pouvons donner pour l'instant (10) que des réponses fragmentaires et parfois hypothétiques (11).

Des renseignements fragmentaires nous permettent d'entrevoir le rôle joué par les techniciens de l'euthanasie dans l'extermination des Juifs de Pologne. Mais bien des points restent encore dans l'ombre ; d'une manière générale, l'histoire des camps polonais est très imparfaitement connue (12).

Mais un « plan d'extermination » systématique présuppose évidemment un ordre spécifique qui, par la force des choses, ne peut être imputé qu'au Führer. Or, on doit constater que ce fantomatique « Führerbefehl » (ordre du Führer) est plongé dans l'obscurité la plus impénétrable.

Walter Laqueur reconnaît :

Jusqu'à aujourd'hui on n'a pas trouvé d'ordre écrit de Hitler en vue de détruire la communauté juive européenne et, selon toute probabilité, cet ordre n'a jamais été donné (13).

Colin Cross admet :

Il n'existe donc pas quelque chose comme un ordre écrit, signé par lui, pour l'extermination des Juifs en Europe (14).

Christian Zentner reconnaît :

On ne peut pas dater exactement le moment où Hitler a donné l'ordre - sans doute jamais rédigé par écrit - d'exterminer les juifs (15).

(10) La première édition du livre de Poliakov est de 1951. Dans l'édition de 1979, voici ce qu'on peut lire dans l'avant-propos : « Cette édition intégrale du *Bréviaire de la haine* est conforme à l'édition originale de 1951-1960. Il n'y a pas lieu d'y introduire d'importants changements ou compléments. En effet, les connaissances dont on dispose sur la politique dite « raciale » du III^e Reich, visant à exterminer les juifs et à réduire, à l'aide de procédés parfois semblables, le nombre des Slaves, ne se sont pas sensiblement enrichies depuis 1951 » (p. XIII).

(11) Léon Poliakov, *Bréviaire de la haine*, op. cit., p. 208.

(12) Idem, p. 218.

(13) Walter Laqueur, *Was niemand wissen wollte : die Unterdrückung der Nachrichten über Hitlers « Endlösung »*, Francfort-sur-le-Main — Berlin — Vienne 1981, p. 190.

(14) Colin Cross, *Adolf Hitler*, Milan 1977, p. 313.

(15) *Adolf Hitlers Mein Kampf*. Eine kommentierte Auswahl von Christian Zentner, München 1974, p. 168.

Saul Friedländer admet :

On ne sait pas quand précisément l'idée d'une extermination physique des Juifs s'imposa à l'esprit de Hitler (16).

Joachim Fest reconnaît :

Jusqu'à aujourd'hui, la question reste pendante de savoir quand Hitler a pris la décision de l'*Endlösung* (solution finale) du problème juif, et cela pour la simple raison qu'il n'existe aucun document à ce sujet (17).

L'absence totale de preuves permet aux historiens officiels de donner libre cours aux spéculations les plus diverses.

Après avoir insinué que « c'est par Adolf Hitler en personne qu'a indubitablement été signé l'arrêt de mort des juifs d'Europe » (18), Léon Poliakov poursuit :

Tout ce que nous pouvons affirmer avec certitude, c'est que la décision génocidale a été prise par Hitler à une heure qui se place entre la conclusion de la campagne à l'ouest, en juin 1940, et l'agression contre la Russie, un an plus tard. Contrairement au récit du docteur Kersten, il nous apparaît plus vraisemblable de la situer quelques mois plus tard [que l'automne 1940], c'est-à-dire au début de 1941.

Ici nous entrons dans le jeu des déductions psychologiques, celles auxquelles nous sommes obligés de faire appel pour apporter une réponse à la deuxième et lancinante question : quels ont pu être les facteurs qui ont pesé sur la résolution hitlérienne ? (19)

Poliakov affirme par conséquent « avec certitude » que la décision de l'« extermination » fut prise en l'espace d'une année (juin 1940 - juin 1941) !

Qu'il mette ici largement en oeuvre « le jeu des déductions psychologiques » est démontré par le fait que, dans un autre ouvrage, il avance imperturbablement d'un an et demi la date de la « décision » fatidique du Führer (septembre 1939 au lieu de juin 1941) :

Le programme du parti national-socialiste exigeait l'élimination des Juifs de la communauté allemande ; entre 1933 et 1939, ils furent

(16) Saul Friedländer, *Kurt Gerstein ou l'ambiguïté du bien*, Casterman 1967, p. 92.

(17) Joachim Fest, *Hitler*, Milan 1974, p. 831.

(18) Léon Poliakov, *Bréviaire de la haine*, op. cit., p. 124.

(19) Idem, p. 126.

méthodiquement brimés, spoliés, contraints à émigrer ; la décision de les tuer jusqu'au dernier date elle aussi du début de la guerre (20).

Arthur Eisenbach déclare à ce sujet :

Il est aujourd'hui vérifié que les plans d'extermination massive de la population juive d'Europe ont été préparés par le gouvernement nazi avant le déclenchement de la seconde guerre mondiale et furent ensuite exécutés graduellement selon la situation politique et militaire européenne (21).

D'après Helmut Krausnick, Hitler délivra l'ordre secret d'exterminer les juifs « au plus tard en mars 1941 » (22).

La motivation 79 du jugement du procès Eichmann à Jérusalem soutient au contraire que l'ordre d'extermination « fut donné par Hitler lui-même peu avant l'invasion de la Russie » (23), alors que le jugement du procès de Nuremberg prononce :

Le plan d'extermination des Juifs fut élaboré aussitôt après l'agression contre l'Union Soviétique (24).

Dans un rapport rédigé à Bratislava le 18 novembre 1946, Dieter Wisliceny, ancien SS-Hauptsturmführer et représentant d'Eichmann en Slovaquie, affirma qu'à son avis, « la décision de Hitler qui ordonnait l'extermination biologique du judaïsme européen » devait remonter à « après le début de la guerre avec les Etats-Unis » (25), c'est-à-dire qu'elle aurait été postérieure au 11 décembre 1941.

C'est pourquoi, tout ce que les historiens officiels peuvent affirmer « avec certitude », pour reprendre l'expression de Poliakov, est que la prétendue « décision » du Führer fut prise — et le prétendu « ordre d'extermination »

(20) Léon Poliakov, *Auschwitz*, Paris (1964) 1973, p. 12.

(21) Arthur Eisenbach, « Operation Reinhard, Mass Extermination of Jewish Population in Poland », in : *Polish Western Affairs*, 1962, vol. III, n. 1, p. 80.

(22) Broszat, Jacobsen, Krausnick, *Anatomie des SS-Staates*, Munich 1982, vol. 2, p. 297.

(23) Bernd Nellessen, *Der Prozess von Jerusalem*, Düsseldorf - Vienne 1964, p. 201.

(24) IMG, vol. I, p. 280.

(25) Document XXXVIII-67 du Centre de Documentation Juive Contemporaine de Paris (désormais : CDJC) cité par Poliakov & Wulf, *Das Dritte Reich und die Juden*, Berlin 1955, p. 94.

fut donné — dans un laps de temps de près de deux ans !

Tout aussi fantomatique est le prétendu ordre de Himmler qui aurait mis fin à l'« extermination » des juifs.

Olga Wormser-Migot affirme à ce sujet :

Pas plus qu'il n'existe d'ordre écrit en clair d'extermination par les gaz à Auschwitz n'existe d'ordre écrit ordonnant de les cesser en novembre 1944 (26).

Elle ajoute plus précisément :

Dernière remarque à propos des chambres à gaz : ni aux procès de Nuremberg, ni au cours des différents procès de zone, ni au procès de Höss à Cracovie, d'Eichmann en Israël, ni aux procès des commandants de camp, ni, de novembre 1964 à août 1965, au procès de Francfort (accusés d'Auschwitz de « seconde zone ») n'a été produit le fameux ordre signé de Himmler, du 22 novembre 1944, sur la fin de l'extermination des Juifs par les gaz, l'ordre de mettre fin à la Solution finale (27).

Kurt Becher, ancien SS-Standartenführer, affirma que Himmler donna cet ordre « entre la mi-septembre et la mi-octobre 1944 » (28), ce qui est en contradiction avec le témoignage de Reszö Kastner, d'après lequel Kurt Becher lui avait rapporté que Himmler avait ordonné, le 25 (29) ou le 26 (30) novembre 1944, de détruire les crématoires et les « chambres à gaz » d'Auschwitz et d'interrompre l'« extermination » des juifs.

Etrangement, cet ordre fantomatique, que même le *Kalendarium* d'Auschwitz fait remonter au 26 novembre (31), est censé être parvenu aux crématoires d'Auschwitz le 17 novembre, soit neuf jours avant que l'ordre lui-même ait été délivré ! (32)

Selon un autre témoignage, rapporté dans *Het doeden-*

(26) Olga Wormser-Migot, *Le Système concentrationnaire nazi (1933-1945)*, Presses Universitaires de France 1968, p. 544.

(27) Idem, p. 13.

(28) PS-3762.

(29) PS-2605.

(30) *Der Kastner-Bericht über Eichmanns Menschenhandel in Ungarn*, avant-propos du professeur Carlo Schmidt, Munich 1961, p. 242.

(31) *Hefte von Auschwitz*, Wydawnictwo Panstwowego Muzeum w Oswiecimiu, 8, 1964, p. 89. Cf. p. 90, note 130.

(32) Miklos Nyiszli, *Medico ad Auschwitz*, Milan 1977, p. 166.

boek van Auschwitz, l'ordre en question serait parvenu de Berlin encore plus tôt, le 2 novembre 1944 (33).

A Nuremberg, Wisliceny déclara que le contre-ordre de Himmler fut envoyé en octobre 1944 (34).

En conclusion, il n'existe aucun document établissant la réalité du « plan d'extermination » des juifs, de telle sorte qu' « il est difficile de dire comment, quand et par qui exactement l'ordre d'exterminer les juifs a été donné ».

C'est aussi la conclusion de l'historiographie exterminionniste la plus récente.

Du 29 juin au 2 juillet 1982, l'École des hautes études en sciences sociales et la Sorbonne ont organisé à Paris un important colloque international sur le thème de « l'Allemagne nazie et l'extermination des Juifs ». Dans le rapport introductif intitulé « Le débat historiographique sur l'antisémitisme nazi et l'extermination des Juifs », Saul Friedländer a mis en évidence la présence de deux tendances fondamentales dans l'historiographie exterminionniste la plus récente quant à l'interprétation de la genèse et du développement de l'« extermination » des juifs (35).

La première est la thèse de la continuité, qui « établit tout d'abord une relation de cause à effet entre l'idéologie nazie dès ses origines, en particulier celle de Hitler, et l'anéantissement des juifs » (36).

L'autre est la thèse de la discontinuité, qui implique « une certaine anarchie au niveau des centres de décision, qui restitue leur importance à certains responsables subalternes de la hiérarchie nazie et élimine en partie l'idée d'un responsable suprême, Hitler, en ce qui regarde la politique juive » (37).

Or, ces deux interprétations (38) sont non seulement

(33) Léon Poliakov, *Bréviaire de la haine*, op. cit., p. 374, note 328.

(34) IMG, vol. IV, p. 398.

(35) Saul Friedländer, « Il dibattito storiografico sull'antisemitismo nazista e lo sterminio degli ebrei d'Europa » in : *Storia contemporanea*, a. XIV, n. 3, juin 1983, p. 399-422.

(36) Idem, p. 413.

(37) Idem, p. 417.

(38) Voy. à ce sujet : Martin Broszat, « Hitler und die Genesis der « Endlösung ». Aus Anlass der Thesen von David Irving » in : *Vierteljahreshefte für Zeitgeschichte* (désormais : VfZ), 1977, p. 739-775,

contradictoires mais encore toutes deux dépourvues de fondement :

Ni la thèse de l'inexorable continuité et d'une planification de l'extermination totale des Juifs avant l'attaque contre l'URSS, ni celle de la discontinuité et de l'improvisation ne peuvent en réalité être démontrées vu l'état actuel des sources : telle est la conclusion à laquelle parviennent Krausnick et Wilhelm au terme de leur étude monumentale sur les *Einsatzgruppen* (39).

A la fin de son rapport, Saul Friedländer trace un « cadre des acquisitions de l'historiographie » exterminationniste dans lequel, à propos de l'« extermination » des juifs, il admet :

La question de la date à laquelle fut décidée l'extermination physique totale des Juifs, tout comme le problème de l'élaboration du plan de la « solution finale », restent irrésolus (40).

et Christopher R. Browning, « Zur Genesis der « Endlösung ». Eine Antwort an Martin Broszat » dans la même revue, 1981, p. 97-109.

(39) Saul Friedländer, « Il dibattito storiografico sull'antisemitismo nazista e lo sterminio degli ebrei d'Europa », art. cit., p. 419, Voy. les pages finales intitulées « Zur Rolle der Einsatzgruppen im Rahmen der Genesis der *Endlösung des Judenfrage* » dans : Helmut Krausnick & Hans-Heinrich Wilhelm, *Die Truppe des Weltanschauungskrieges. Die Einsatzgruppen der Sicherheitspolizei und des SD, 1938-1942*, Deutsche Verlagsanstalt, Stuttgart 1981, p. 622-636.

(40) Saul Friedländer, art. cit., p. 420. L'article de Saul Friedländer qui figure dans les actes du colloque international de Paris de 1982 est profondément remanié : l'auteur y a tout bonnement passé sous silence les « acquisitions de l'historiographie » exterminationniste que nous avons citées, acquisitions qui sont cependant pleinement confirmées dans l'intervention de Christopher R. Browning « La décision concernant la solution finale », qui s'ouvre sur l'« acquisition » suivante : « La décision concernant la solution finale a fait l'objet d'un grand nombre d'interprétations historiques. Les divergences essentielles apparaissent à propos de deux questions connexes : d'une part, la nature du processus de prise de décision et, plus particulièrement, le rôle de Hitler et de son idéologie ; d'autre part, le moment où cette décision fut prise. Comme Martin Broszat l'a remarqué avec raison, une telle variété d'interprétations nous avertit que toute théorie sur l'origine de la « solution finale » est du domaine de la probabilité plutôt que de la certitude. » (Voy. *L'Allemagne nazie et le génocide juif*, Gallimard/Le Seuil, 1985, p. 13-38 pour S. Friedländer et p.190 pour C. R. Browning)

2. La politique nationale-socialiste d'émigration juive

Le prétendu « plan d'extermination » des juifs, outre qu'il n'est corroboré par aucun document, est démenti de façon décisive par la politique nationale-socialiste en matière d'émigration juive, dont nous ne pouvons tracer ici que les lignes essentielles.

Dans la lettre à son ami Gemlich, datée du 16 septembre 1919 et considérée comme « le premier document écrit de la carrière politique de Hitler » (1), celui-ci déclare au sujet de la question juive :

L'antisémitisme de la raison doit toutefois conduire à la lutte contre les privilèges du juif, que celui-ci est seul à posséder à la différence des autres étrangers qui vivent parmi nous (législation relative aux étrangers), et à leur suppression légale et systématique. Mais son but dernier (*letztes Ziel*) doit être, inébranlablement et avant tout, l'éloignement des juifs (*die Entfernung der Juden*) (2).

Le 13 août 1920, Hitler prononça à Munich le discours « Pourquoi sommes-nous (des) antisémites ? » (*Warum sind wir Antisemiten ?*) dans lequel il répéta que la connaissance scientifique de l'antisémitisme devait se traduire en action pour aboutir à « l'éloignement des juifs de notre peuple » (*Entfernung der Juden aus unserem Volke*) (3).

Cette solution de la question juive devint le principe inspirateur du programme politique national-socialiste et de sa doctrine raciale. En effet, comme le note Poliakov,

qu'exterminations il devait y avoir ne ressortait, du reste, nulle part des dogmes des nationaux-socialistes ni de leurs principaux écrits. *Mein Kampf*, où le mot « Juifs » revient presque à chaque page, est muet sur le sort qui leur sera dévolu dans l'État national-socialiste. Le programme officiel du Parti (4) déclarait qu'« un juif ne peut être compatriote » ni, par conséquent, citoyen, tandis que les commentaires du

(1) Eberhard Jäckel, *La concezione del mondo in Hitler*, Milan 1972, p. 66.

(2) Ernst Deuerlein, « Hitlers Eintritt in die Politik und die Reichswehr », in VfZ, 1959, p. 204.

(3) Reginald H. Phelps, « Hitlers « grundlegende » Rede über den Antisemitismus », in : VfZ, 1968, p. 417.

(4) PS-1708.

programme exigeaient plus explicitement « l'expulsion des Juifs et étrangers indésirables » (5).

L'éloignement des juifs du Reich fut le point essentiel de la politique de Hitler à l'égard des juifs dès son accession au pouvoir. Le 28 août 1933, le ministère de l'Économie du Reich convint, avec l'Agence juive pour la Palestine, de ce qu'on nomme l'*Haavara-Abkommen*, qui est un accord (*Abkommen*) économique pour favoriser le transfèrement (*Haavara*) (6) des juifs allemands en Palestine (7).

Une note du ministère des Affaires étrangères du 19 mars 1938 laissait présager la rupture de l'accord car, comme on le lit au point n° 3, il n'était pas dans l'intérêt de l'Allemagne d'organiser l'émigration des juifs riches avec leurs capitaux, mais cet intérêt résidait plutôt « dans une émigration massive des juifs » (*an einer jüdischen Massenauswanderung*) (8).

Les lois de Nuremberg du 15 septembre 1935 (9) réaffirmèrent, du point de vue législatif, les articles 4 et 5 du programme du Parti élaboré à Munich le 24 février 1920. Le but de la loi sur la citoyenneté du Reich et de celle pour la défense du sang et de l'honneur germanique était de séparer et d'isoler de l'organisme allemand le corps étranger juif en vue de sa prochaine expulsion, comme le souligne Reitlinger :

En 1938, peu avant l'« *agreement*» de Munich, lorsque le Cinquième Décret Complémentaire eut tout juste fini d'évincer les juifs des dernières professions libérales, Wilhelm Stuckart, qui était non seulement le rédacteur mais en grande partie le promoteur des lois de Nuremberg, écrivait que l'objectif de la législation raciale était désormais atteint. Un grand nombre de décisions réalisées grâce aux lois de Nuremberg « *perdent de leur importance à mesure que l'on s'approche de la solution finale du problème juif* ». La phrase, comme il apparaît évi-

(5) Léon Poliakov, *Bréviaire de la haine*, Paris 1979, p. 2.

(6) Terme hébreu (*ha'abhârâh*) qui signifie précisément « *transfèrement* ».

(7) Broszat, Jacobsen, Krausnick, *Anatomie des SS-Staates*, Munich 1982, vol. 2, p. 263. Joseph Walk (éditeur), *Das Sonderrecht für die Juden im NS-Staat*, Heidelberg - Karlsruhe 1981, p. 48.

(8) NG-1889.

(9) PS-1417.

dent, n'était pas encore un déguisement pour le concept d'extermination de la race ; elle faisait clairement allusion, au contraire, au fait que les lois ne visaient pas à perpétuer le problème juif mais plutôt à en éliminer les raisons. Les juifs devaient quitter le Reich une fois pour toutes (10).

De fait, à la fin de 1936, un « Service pour les questions juives » fut constitué auprès du Service de Sécurité des SS. « Le but essentiel du nouveau service était l'étude de toutes questions préparatoires pour une émigration massive des juifs » (11).

En avril 1938, fut instituée à Vienne la *Zentralstelle für jüdische Auswanderung* (Bureau central pour l'émigration juive) dont la direction fut confiée par Heydrich à Adolf Eichmann (12).

Le 12 novembre 1938, quelques jours après ce qu'on appelle la « nuit de cristal », Göring réunit le Conseil des ministres pour faire face à la situation difficile qui s'était ainsi créée.

L'attitude des chefs nationaux-socialistes à l'égard des juifs allemands apparaît sans équivoque, lorsqu'on parcourt le procès-verbal sténographique de la réunion. Heydrich déclara que l'éviction des juifs de la vie économique allemande n'avait pas résolu « le problème fondamental du but final » (*das Grundproblem letzten Endes*) : l'éloignement des juifs de l'Allemagne. A Vienne, sur l'ordre du Reichskommissar, un Service central pour l'émigration juive (*Judenauswanderungszentrale*) avait été établi, par l'entremise duquel 50.000 juifs au moins avaient quitté l'Autriche alors que dans le même laps de temps 19.000 juifs seulement avaient abandonné l'Ancien Reich. C'est pourquoi il proposa d'établir dans le Reich également un service central semblable à celui de Vienne et d'organiser une opération migratoire à réaliser en l'espace de 8 à 10 ans. Le ministre des Finances von Krosigk approuva la proposition de Heydrich : il convenait de tout tenter pour l'évacuation des juifs à l'étranger. Le ministre de l'Intérieur

(10) Gerald Reitlinger, *La soluzione finale. Il tentativo di sterminio degli ebrei d'Europa 1939-1945*, Milan 1965, p. 23.

(11) Léon Poliakov, *Bréviaire de la haine*, op. cit. p. 16.

(12) Idem, p. 30. IMG, vol. XXI, p. 586.

Frick répéta que l'objectif devait être de faire émigrer le plus grand nombre de juifs possible (13).

Afin de surmonter les difficultés économiques entraînées par l'émigration juive, Hitler approuva le plan Schacht en décembre 1938.

La proposition discutée par Schacht à Londres au cours du mois de décembre avec Lord Bearsted, Lord Winterton et Mr. Rublee fut, dans ses grandes lignes, la suivante : le Gouvernement allemand aurait gelé les biens des juifs pour en faire le fonds de garantie pour un emprunt international amortissable en 20-25 ans. En supposant que les biens des juifs aient valu un milliard et demi de marks, il y aurait eu une quantité de devises suffisante pour financer l'émigration dans l'ordre des juifs du Grand Reich pendant 3 à 5 ans. Après quoi Schacht rentra en Allemagne et le 2 janvier 1939, à Berchtesgaden, il eut une entrevue avec Hitler sur l'accueil que ses propositions avaient reçu à Londres. Hitler sembla en être impressionné puisque trois jours plus tard il nomma Schacht délégué spécial pour l'accroissement de l'émigration juive (14).

En janvier 1939, Schacht et Rublee, directeur du Comité international à Londres pour l'émigration des juifs allemands, convinrent d'un projet de base prévoyant l'émigration d'environ 400.000 juifs en l'espace de 3 ans (15).

Reitlinger attribue l'échec du plan Schacht aux réactions suscitées chez Hitler par le refus de Schacht d'accroître la circulation du papier-monnaie, à la suite de quoi, le 20 janvier 1939, Schacht fut démis de la présidence de la Reichsbank. Toutefois, dans une interview accordée à Rolf Vogel en janvier 1970, Schacht déclara que l'échec du plan avait été dû à l'opposition de Chaïm Weizmann (16).

La politique nationale-socialiste en matière d'émigration juive avançait cependant activement.

Le 24 janvier 1939, Göring promulgua un décret qui

(13) PS-1816, p. 47, 55 et 56.

(14) Gerald Reitlinger, *La soluzione finale*, op. cit., p. 36. A Nuremberg, Schacht déclara que, si son plan avait été réalisé, « pas même un seul juif allemand n'aurait péri » (IMG, vol. XX, p. 442).

(15) *Les Archives secrètes de la Wilhelmstrasse*, V, livre II, Paris 1954, p. 135.

(16) Erich Kern, *Die Tragödie der Juden*, Verlag K.W. Schütz KG, Preussisch Oldendorf, 1979, p. 73.

sanctionnait l'établissement d'une *Reichszentrale für jüdische Auswanderung* (Service central du Reich pour l'émigration juive). Göring résumait en premier lieu de façon lapidaire le principe inspirateur de la politique nationale-socialiste :

L'émigration des juifs d'Allemagne doit être encouragée par tous les moyens (*Die Auswanderung der Juden aus Deutschland ist mit allen Mitteln zu fördern*).

C'est précisément pour cela qu'il établit la *Reichszentrale für jüdische Auswanderung* mentionnée plus haut, qui avait pour tâche d'« adopter toutes les mesures pour la préparation d'une émigration intensifiée des juifs », de s'occuper de l'émigration des juifs pauvres de préférence et enfin de faciliter les démarches bureaucratiques d'émigration pour chaque individu. La direction du « Service central du Reich pour l'émigration juive » fut confiée par Göring à Heydrich, chef de la Police de Sûreté (17).

Au cours de la première séance du Comité du service central du Reich pour l'émigration juive (11 février 1939), Heydrich discuta avant tout du plan Schacht-Rublec :

Ce plan est évidemment destiné à devenir la base d'une émigration juive, massive et organisée ; mais son exécution ne semble pas encore assurée, et ce serait une erreur de compter uniquement sur lui. Il faut donc continuer à favoriser l'émigration par tous les moyens à notre disposition, en faisant abstraction du plan (18).

Un rapport du ministère des Affaires étrangères du 25 janvier 1939, intitulé *Die Judenfrage als Faktor der Ausenpolitik im Jahre 1938* (La question juive comme facteur de la politique étrangère durant l'année 1938) confirmait sans équivoque le principe inspirateur de la politique nationale-socialiste à l'égard des juifs :

Le but final de la politique allemande à l'égard des juifs est l'émigration de tous les juifs qui vivent sur le territoire du Reich (*Das letzte Ziel der deutschen Judenpolitik ist die Auswanderung aller im Reichsgebiet lebenden Juden*) (19).

(17) NG-2586-A.

(18) *Les Archives secrètes de la Wilhelmstrasse*, V, livre II, op. cit., p. 152.

(19) PS-3358.

Ce rapport défendait : « une solution radicale de la question juive par l'émigration — telle qu'elle a déjà été poursuivie ici depuis plusieurs années » (*eine radikale Lösung der Judenfrage durch die Auswanderung — wie sie hier schon seit Jahren verfolgt wird*), selon le commentaire du SS-Obersturmbannführer Ehrlinger de l'Office central de sûreté du Reich (20).

Après la création du Protectorat de Bohême-Moravie, Eichmann reçut de Heydrich l'ordre d'établir à Prague un « Service central pour l'émigration juive » (*Zentralstelle für jüdische Auswanderung*) (21). Dans le document correspondant, signé par le Reichsprotector von Neurath le 15 juillet 1939, on lit ceci :

Conformément à la réglementation du Reich, afin d'éviter des embarras et des retards, il est nécessaire de regrouper le traitement de toutes les questions relatives à l'émigration juive. En vue de l'accroissement et du règlement accéléré de l'émigration des juifs de Bohême-Moravie, le « Service central pour l'émigration juive » de Prague est donc créé (22).

Bien qu'aux prises avec des difficultés croissantes, la politique nationale-socialiste en matière d'émigration juive fut poursuivie, même pendant la guerre.

La difficulté majeure fut indubitablement l'antisémitisme mal dissimulé des pays démocratiques, lesquels, si d'un côté ils poussaient de hauts cris contre la persécution des juifs par les nationaux-socialistes, de l'autre, se refusaient à accueillir les juifs persécutés, comme cela apparut clairement au cours de la conférence d'Evian, qui se déroula du 6 au 15 juillet 1938.

Cette conférence fut organisée sur l'initiative du président Roosevelt afin de faciliter l'émigration des victimes

(20) Reichsführer-SS. An den SD-Führer des SS-O.A. Betr. : « Die Judenfrage als Faktor der Aussenpolitik im Jahre 1938 », 13 mars 1939. In : *Livre Brun. Les criminels de guerre et nazis en Allemagne occidentale*. Verlag Zeit im Bild, Dresde, s.d., Document 35 (photocopie hors texte ; traduction à la page 383).

(21) *Ich, Adolf Eichmann. Ein historischer Zeugenbericht*. Herausgegeben von Dr. Rudolf Aschenauer, Druffel-Verlag, Leoni am Starnberger See 1980, p. 99.

(22) H.G. Adler, *Der Kampf gegen die « Endlösung der Judenfrage »*, édité par la Bundeszentrale für Heimatdienst, Bonn 1958, p. 8.

des persécutions nationales-socialistes et, en premier lieu, des juifs. Mais, dès le début, les bonnes intentions du président américain parurent suspectes. Michel Mazor écrit :

A sa conférence de presse de Warm Springs, le président Roosevelt limita déjà les possibilités d'Evian en disant qu'à sa suite aucune révision ni augmentation des quotas d'immigration aux Etats-Unis n'étaient prévues. Dans son invitation à cette conférence adressée aux trente-trois pays, Roosevelt soulignait qu'on n'attendait d'aucun pays qu'il consente à recevoir un nombre d'immigrés supérieur aux normes de sa législation en vigueur.

Sur de telles bases, la conférence d'Evian était vouée à l'échec dès le départ. En effet, son résultat fut que le « monde libre abandonnait les juifs d'Allemagne et d'Autriche à leur sort impitoyable » (23).

De son côté, Rita Thalmann rappelle :

Tirant la leçon de la conférence, le *Danziger Vorposten* constate qu'on « aime à prendre les juifs en pitié tant que cette pitié alimente une agitation malintentionnée à l'égard de l'Allemagne, mais qu'aucun Etat n'est disposé à lutter contre la tare culturelle de l'Europe centrale en acceptant quelques milliers de juifs. La conférence, conclut ce journal, est donc une justification de la politique allemande contre les juifs ».

Les dirigeants allemands ont en tout cas la preuve que les trente-deux Etats qui ont participé à la conférence d'Evian (l'URSS et la Tchécoslovaquie n'étaient pas représentées, l'Italie a décliné l'invitation, la Hongrie, la Roumanie et la Pologne ont envoyé des observateurs dans le seul dessein de demander qu'on les débarrasse de leurs propres juifs) n'ont pas l'intention de prendre en charge les persécutés, voire de se préoccuper sérieusement de leur sort (24).

Paradoxalement, juste après la conférence d'Evian, à partir de la fin de 1938, on enregistra une diminution de l'émigration à partir du Reich « car l'étranger s'opposait toujours plus à de nouvelles immigrations de juifs » (25).

(23) M. Mazor, « Il y a trente ans : la conférence d'Evian », in : *Le Monde Juif*, avril-juin 1968, n° 50, p. 23 et 25.

(24) *Dix leçons sur le nazisme*, sous la direction d'Alfred Grosser, Paris 1976, p. 215-216.

(25) Heinz Boberach (éditeur), *Meldungen aus dem Reich. Die geheimen Lageberichte des Sicherheitsdienstes der SS 1938-1945*, Pawlak Verlag, Herrsching 1984, tome 2, p. 7. Cf. p. 22 et 223.

En mars 1943, Goebbels pouvait encore faire remarquer sarcastiquement :

Quelle sera la solution de la question juive, créera-t-on un jour un Etat juif dans un territoire quelconque ? On le saura plus tard. Mais il est curieux de constater que les pays dont l'opinion publique s'élève en faveur des juifs refusent toujours de les accueillir. Ils disent que ce sont les pionniers de la civilisation, des génies de la philosophie et de la création artistique, mais lorsqu'on veut leur faire accepter ces génies, ils ferment leurs frontières : « Non, non ! Nous n'en voulons pas ! » C'est, il me semble, un exemple unique dans l'histoire mondiale, qu'on se refuse à accueillir des génies (26).

La rapide défaite de la Pologne suggéra aux dirigeants nationaux-socialistes une solution provisoire à la question juive.

Le 21 septembre 1939, Heydrich envoya un courrier rapide (*Schnellbrief*) à tous les chefs des groupes d'action de la Police de sûreté. Dans cette lettre, qui avait pour objet « La question juive dans le territoire occupé » (*Judenfrage im besetzten Gebiet*), il exposait les mesures qui avaient été concertées au cours d'une réunion tenue le même jour à Berlin et qui se résumaient en deux points : le but final (*Endziel*) et les étapes de sa réalisation. En vue de ce but final, les juifs devaient être concentrés dans les villes depuis les campagnes (27).

Poliakov commente :

Il est question d'un « but final ». Quel était-il ? Non point l'extermination, encore : nous ne sommes qu'en 1939. Un passage du document nous en donne la clé : dans le territoire « situé à l'est de Cracovie » on ne touchera pas aux Juifs ; et si dans les autres régions on les groupe près des gares de chemin de fer, c'est évidemment pour pouvoir par la suite les en évacuer plus aisément. Vers quelle destination ? Très certainement vers cette « région à l'est de Cracovie » (28).

C'est ainsi que, toujours selon Poliakov, se dessina le projet de résoudre la question juive en groupant dans la région de Lublin, à la frontière de l'URSS, tous les juifs sous la domination nazie. Ce plan d'une création d'une « réserve juive » connut une certaine publicité dans les colonnes de la presse allemande à cette époque. Un territoire fut choisi, délimité, semble-t-il (les renseignements sont incom-

(26) Léon Poliakov, *Bréviaire de la haine*, op. cit., p. 302.

(27) PS-3363.

(28) Léon Poliakov, *Bréviaire de la haine*, op. cit., p. 41.

plets et contradictoires) par la Vistule, le San et la frontière de l'URSS, dans lequel les juifs devaient se livrer à des travaux de colonisation sous la surveillance des SS (29).

Mais, en raison de circonstances défavorables, ce projet ne fut jamais réalisé complètement.

Pendant ce temps, le gouvernement du Reich continuait sa politique traditionnelle d'émigration. En effet, comme le remarque Poliakov :

parallèlement à ces déportations vers l'Est, le « Centre pour l'émigration juive » s'efforçait d'expulser les juifs allemands vers d'autres destinations. L'émigration légale était devenue presque impossible : un mince filet d'émigrants continuait cependant à s'écouler, d'Autriche en particulier, via l'Italie, vers les pays d'outremer. Quelques convois clandestins, formés avec le concours d'Eichmann, tentèrent de descendre le Danube en barque, à destination de la Palestine : mais le gouvernement britannique refusa de laisser entrer dans le Foyer national juif ces voyageurs sans visa. Nous retrouverons plus loin ce paradoxe amer de la Gestapo poussant les Juifs vers leur salut, tandis que le gouvernement démocratique de Sa Majesté en barrait l'accès aux futures victimes des fours crématoires (30).

La défaite de la France fournit l'occasion d'une réalisation en grand de la politique d'émigration juive :

Lorsque après l'effondrement de la France des perspectives démesurées s'ouvrirent aux yeux des Nazis, un plan caressé depuis longtemps par certains d'entre eux revint sur le tapis avec une actualité nouvelle. Ils croyaient, enfin, tenir entre leurs mains la clé de la « solution définitive de la question juive ». Nous avons vu qu'au cours de l'étonnante réunion du 12 novembre 1938 Göring avait mentionné la « question de Madagascar ». Himmler, lui, y rêvait depuis 1934, assure un témoin. Parquer tous les juifs sur une grande île — ce qui plus est, une île appartenant à la France — voilà ce qui devait satisfaire leur amour du symbolisme. Quoi qu'il en soit, dès l'armistice de juin 1940, l'idée est lancée par le ministère des Affaires étrangères, reprise d'enthousiasme par le RSHA, et agréée par Himmler ainsi que par le Führer lui-même, semble-t-il (31).

Au cours de la séance du 12 novembre 1938, Göring avait en effet informé l'assistance que le Führer, selon ce qu'il lui avait dit personnellement trois jours auparavant,

(29) Ibidem.

(30) Léon Poliakov, op. cit., p. 44.

(31) Idem, p. 50-51.

s'apprêtait à accomplir un geste de politique extérieure auprès des puissances qui avaient soulevé la question juive, afin de parvenir à une solution de la question de Madagascar. « Il dira aux autres Etats : « Pourquoi parlez-vous toujours des juifs ? — Prenez-les ! » (32).

Himmler également était favorable à une émigration juive massive, comme on le voit d'après la note « *Einige Gedanken über die Behandlung der Fremdvölkischen im Osten* » (Quelques réflexions sur le traitement des personnes de race étrangère à l'Est) de mai 1940, dans laquelle il écrivait :

J'espère voir la notion de juif définitivement effacée grâce à l'émigration de tous les juifs vers l'Afrique ou dans une colonie (33).

Dans la même note il repoussait

la méthode bolchevique d'extermination physique d'un peuple avec l'intime conviction qu'elle est incompatible avec l'esprit germanique et inconcevable (*die bolschewistische Methode der physischen Ausrottung eines Volkes aus innerer Überzeugung als ungermanisch und unmöglich*) (34).

Le 24 juin 1940, Heydrich communique au ministre des Affaires étrangères Ribbentrop que plus de 200.000 juifs avaient émigré hors du territoire du Reich, mais que

le « problème général » (*Gesamtproblem*) constitué par les 3.250.000 juifs qui se trouvaient être sous domination allemande ne pouvait plus être résolu *par l'émigration (durch Auswanderung* — mots soulignés dans l'original) ; c'est pourquoi se dessinait la nécessité d'une « solution finale territoriale » (*eine territoriale Endlösung*) (35).

A la suite de cette lettre, le ministère des Affaires étrangères élabora le « projet de Madagascar ».

Le 3 juillet 1940, Franz Rademacher, responsable des affaires juives au ministère des Affaires étrangères, rédigea un rapport intitulé « *Die Judenfrage um Friedensver-*

(32) PS-1816, p. 56.

(33) « Denkschrift Himmlers über die Behandlung der Fremdvölkischen im Osten (mai 1940) », in VfZ, 1957, p. 197.

(34) Ibidem.

(35) Gerald Fleming, *Hitler und die Endlösung*, Wiesbaden - Munich 1982, p. 56.

trage » (La question juive dans le traité de paix), qui s'ouvre sur la déclaration suivante :

La victoire imminente donne à l'Allemagne la possibilité et, à mon avis, le devoir également, de résoudre la question juive en Europe. La solution souhaitable est : tous les juifs hors d'Europe (*Alle Juden aus Europa*).

Après avoir exposé les tâches du ministère des Affaires étrangères relativement à cette solution, Rademacher continue :

Le Referat D III propose comme solution de la question juive : dans le traité de paix, la France doit rendre l'île de Madagascar disponible pour la solution de la question juive et doit transférer et indemniser les quelque 25 000 Français qui y résident. L'île passera sous mandat allemand (36).

C'est précisément en cela, ainsi que le remarque Joseph Billig, que consiste « la *solution territoriale* de la question juive, comme Heydrich la désigne à Ribbentrop » (37).

Le rapport de Rademacher fut approuvé par Ribbentrop et transmis à l'Office central de sûreté du Reich qui « élabora un plan détaillé pour l'évacuation des juifs à Madagascar et pour leur installation sur place ; ce plan fut approuvé par le Reichsführer SS » (38).

Le 12 juillet 1940, de retour de Berlin où il avait été reçu par Hitler, Hans Frank, gouverneur de Pologne, prononça un discours dans lequel il déclara :

Du point de vue de la politique générale, j'aimerais ajouter qu'on a décidé de déporter toute la communauté juive d'Allemagne, du Gouvernement Général et du Protectorat, dans une colonie africaine ou américaine, aussitôt que possible, après avoir fait la paix : on a suggéré Madagascar, que la France devrait abandonner dans ce but (39).

Le 25 juillet, Frank répéta que le Führer avait décidé que les juifs seraient évacués complètement dès que les transports outre-mer le permettraient (40).

(36) NG-2586-B. Cf. *Documents on German Foreign Policy 1918-1945*, Series D, vol. X, Londres 1957, p. 111-113.

(37) Joseph Billig, *La Solution finale de la question juive*, Paris 1977, p. 58.

(38) Léon Poliakov, *Bréviaire de la haine*, op. cit., p. 52.

(39) PS-2233, IMG, vol. XXIX, p. 378. — H. Monneray, *La Persécution des Juifs dans les pays de l'Est présentée à Nuremberg*, Paris 1949, p. 202.

(40) PS-2233, IMG, vol. XXIX, p. 405.

Otto Abetz, ancien ambassadeur allemand à Paris, déclara en revanche que la destination de l'émigration juive devait être les Etats-Unis :

Je n'ai parlé qu'une seule fois avec le Führer de la question juive, c'était le 3 août 1940. Il m'a dit qu'il voulait résoudre la question juive pour l'Europe d'une manière générale, à savoir au moyen d'une clause du traité de paix en posant comme condition aux pays vaincus qu'ils transfèrent leurs ressortissants juifs hors d'Europe. Il voulait influencer de la même manière sur les Etats qui lui étaient alliés. A cette occasion il mentionna les Etats-Unis d'Amérique comme un pays qui n'était pas depuis longtemps surpeuplé comme l'Europe et était de ce fait en mesure d'accueillir encore quelques millions de juifs (41).

En octobre 1940, Alfred Rosenberg écrivait un article intitulé « *Juden auf Madagascar* » (Les juifs à Madagascar). Déjà en 1927, y rappelait-il, au congrès antijuif de Budapest,

fut traitée la question d'une future évacuation des juifs de l'Europe et à cette occasion apparut pour la première fois la proposition de promouvoir justement Madagascar comme futur domicile des juifs.

Il réitérait cette proposition en souhaitant qu'à l'institution d'une réserve juive (*jüdisches Reservat*) à Madagascar, affaire qu'il considérait comme un « problème mondial », collaborât « la haute finance juive » des Etats-Unis et de l'Angleterre (42).

D'après une communication de Bormann à Rosenberg, en date du 3 novembre 1940, Hitler s'opposait pour l'instant à la publication de l'article en question, sans exclure qu'il puisse être publié dans les mois suivants (43).

Cela était dû au fait que les Allemands étaient en contact, à cette époque, avec le gouvernement de Vichy au sujet du projet de Madagascar :

Il était donc naturel que Hitler remette à plus tard l'information publique sur le projet en question. Dans son discours du 30 janvier 1941 (anniversaire de la prise du pouvoir), il se contenta de proclamer

(41) NG-1838, p. 5.

(42) Doc. CDJC CXLVI-51 et CXLIII-229. Cf. J. Billig, *Alfred Rosenberg dans l'action idéologique, politique et administrative du Reich hitlérien*, CDJC 1963, p. 196, notes 632 et 633.

(43) Doc. CDJC CXLIII-229. Cf. J. Billig, *ibidem*, p. 196.

que « le Judaïsme aura cessé de jouer son rôle en Europe », ce qui concorde également avec le plan Madagascar (44).

Il semble que Hitler n'autorisa pas non plus Rosenberg, par la suite, à rendre public le projet de Madagascar. En effet, à la conférence « *Die Judenfrage als Weltproblem* » (La question juive comme problème mondial), tenue par Rosenberg le 28 mars 1941, celui-ci déclarait, au nom de tous les Européens :

Pour l'Europe, la question juive ne sera résolue que lorsque le dernier juif aura quitté le continent pour une réserve juive.

Au sujet de cette réserve Rosenberg se borna à déclarer :

A propos de la réalisation pratique et du lieu de transfèrement ou d'évacuation, beaucoup de choses ont naturellement été dites pendant ces années. Il n'est pas nécessaire à présent de traiter cette question. Sa solution sera réservée pour un accord futur (45).

Goebbels en revanche, d'après le témoignage de Moritz von Schirmeister, ancien fonctionnaire du ministère de la Propagande, parla publiquement et à plusieurs reprises du projet de Madagascar :

— *Dr Fritz* : Où les juifs étaient-ils évacués d'après les déclarations du Dr Goebbels ?

— *Von Schirmeister* : Jusqu'à la première année incluse de la campagne de Russie, le Dr Goebbels a mentionné à plusieurs reprises le plan de Madagascar au cours des conférences qu'il présidait. Par la suite, il changea d'avis et déclara qu'il fallait établir à l'est un nouvel Etat juif où les juifs seraient alors envoyés (46).

Interrogé à Nuremberg sur un document du 24 septembre 1942, Ribbentrop répondit :

Le Führer avait alors en projet l'évacuation des juifs d'Europe vers l'Afrique du Nord — mais on parlait également de Madagascar. Il m'avait donné l'ordre de prendre contact avec divers gouvernements en provoquant autant que possible l'émigration des juifs et leur exclusion des organes gouvernementaux importants. Cette disposition fut alors adressée par moi au ministère des Affaires étrangères et, pour

(44) Idem, p. 193.

(45) Doc. CDJC CXLVI-23, p. 83, puis 67.

(46) IMG, vol. XVII, p. 275-276.

autant que je m'en souviens, des contacts furent pris à plusieurs reprises avec divers gouvernements au sujet de l'émigration des juifs dans une partie de l'Afrique du Nord, qui était prévue (47).

Dans la note « Projet de Madagascar » du 30 août 1940, Rademacher déclarait que l'établissement du Gouvernement général de Pologne et l'annexion de nouveaux districts orientaux avaient mis un très grand nombre de juifs sous domination allemande. Cela, ajouté à d'autres difficultés, comme le durcissement de la législation relative à l'immigration de la part des pays d'outre-mer, rendaient difficile la conduite à son terme, et pour une date pas trop éloignée, de « la solution du problème juif dans le territoire du Reich, y compris le Protectorat de Bohême-Moravie, au moyen de l'émigration » (48), d'où, précisé-ment, le projet de Madagascar.

Eichmann se mit activement au travail.

Il s'entoura d'experts maritimes pour élaborer un plan de transports : ceux-ci devaient être assurés par un pool des grandes compagnies de navigation allemandes, l'embarquement se faisant dans les principaux ports de la mer du Nord et de la Méditerranée. Il s'efforçait en même temps de faire prononcer au profit du « Fonds Central » la confiscation de toutes les fortunes juives. Il envoya des émissaires dans les pays occupés ou contrôlés, afin de recueillir des statistiques sur le nombre, l'âge, la distribution professionnelle, etc., des juifs. Ces statistiques détaillées serviront, on le verra, à un autre but... Tout était prêt afin que, dès la conclusion de la paix, la machine se mit en action (49).

Rademacher en effet, dans la note susmentionnée, calculant que le transfèrement de quatre millions de juifs à Madagascar aurait demandé environ quatre ans, remarquait :

Après la conclusion de la paix, la marine marchande allemande sera sans aucun doute très occupée d'une autre façon. Il est donc nécessaire d'inclure dans le traité de paix que la France et l'Angleterre mettent à notre disposition le tonnage requis en vue de la solution du problème juif (50).

(47) IMG, vol. X, p. 449.

(48) NG-2586-C. Cf. Rolf Vogel, *Ein Stempel hat gefehlt. Dokumente zur Emigration deutscher Juden*, Munich-Zurich 1977, p. 324.

(49) Léon Poliakov, *Bréviaire de la haine*, op. cit., p. 54.

(50) NG-2586-C. Cf. Rolf Vogel, *Ein Stempel hat gefehlt*, op. cit., p. 329.

Le paragraphe « Financement » de la note « Projet de Madagascar » s'ouvre sur la phrase suivante :

La réalisation de la solution finale (*Endlösung*) proposée exige des moyens considérables (51).

La tristement célèbre « solution finale de la question juive » se rapportait donc simplement au transfèrement des juifs européens à Madagascar, comme le reconnaît Poliakov :

Jusqu'à son abandon, le « Plan Madagascar » fut parfois désigné par les dirigeants allemands sous le nom de « solution finale de la question juive » (52).

Comme l'on sait, cette expression serait devenue par la suite, d'après les historiens officiels, synonyme d'« extermination » des juifs :

Solution finale du problème juif fut une des phrases conventionnelles pour désigner le plan hitlérien d'extermination des juifs européens. Les fonctionnaires allemands s'en servirent à partir de l'été 1941, pour éviter de devoir admettre entre eux l'existence de ce plan ; cependant, même auparavant et ce en diverses occasions, l'expression avait été utilisée pour désigner, en substance, l'émigration des juifs (53).

En réalité, cette affirmation est entièrement dénuée de fondement et arbitraire, non seulement parce qu'aucune preuve ne vient l'appuyer mais encore parce qu'il existe des documents qui la démentent de manière catégorique.

Nous devons nous limiter ici à quelques brèves considérations.

Les enquêteurs de Nuremberg se rendaient parfaitement compte qu'un « plan d'extermination » ayant provoqué — selon l'accusation — la mort de « plus de quatre millions et demi » (54) ou de « six millions » (55) de juifs ne pouvait pas avoir été réalisé sans laisser la moindre trace dans les archives nazies et, du point de vue juridique, ils ne pouvaient avoir recours à l'échappatoire utilisée par les histo-

(51) NG-2586-C. Cf. Rolf Vogel, *Ein Stempel hat gefehlt*, op. cit., p. 330.

(52) Léon Poliakov, *Le Procès de Jérusalem*, Paris 1963, p. 152.

(53) Gerald Reitlinger, *La soluzione finale*, op. cit., p. 19.

(54) IMG, vol. II, p. 140.

(55) IMG, vol. I, p. 283 ; vol. III, p. 635 ; vol. XXII, p. 289.

riens officiels selon lesquels tous les documents compromettants ont été détruits.

Ils élaborèrent alors la méthode exégétique audacieuse qui permet de faire dire ce que l'on veut à n'importe quel document. Le fondement de cette méthode exégétique repose sur la spéculation arbitraire selon laquelle les autorités suprêmes nationales-socialistes auraient adopté jusque dans les documents les plus réservés une sorte de langage codé dont les enquêteurs de Nuremberg prétendaient naturellement avoir découvert la clé. D'où la déformation systématique — en fonction de l'« extermination » — de documents tout à fait anodins.

L'exemple le plus connu de ce travestissement systématique concerne justement l'interprétation du terme « Endlösung » que l'on a fait devenir synonyme d'« extermination des juifs » (56).

(56) IMG, vol. I, p. 280. Un autre exemple très connu de ce travestissement systématique concerne l'interprétation du terme « Sonderbehandlung », qui est considéré par les historiens officiels comme un simple synonyme d'« exécution, de mise à mort, d'assassinat (a) ». En réalité, comme le fait remarquer Robert Faurisson, « *Sonderbehandlung* pouvait avoir toute une série de sens, du plus grave au plus bénin » et c'est seulement d'après le contexte que l'on peut en déterminer la signification précise (b).

A Nuremberg déjà, Kaltenbrunner expliqua que la « *Sonderbehandlung* » à laquelle étaient soumises des personnalités politiques de marque comme François-Poncet et Edouard Herriot, consistait à être logé dans des hôtels dans des conditions très privilégiées (c).

Un autre cas où « *Sonderbehandlung* » désigne un traitement privilégié apparaît dans le document PS-660 (d).

Dans le paragraphe « *Sonderbehandlung rassisch wertvoller Kinder* » (traitement spécial des enfants ayant de la valeur du point de vue racial), on affirme que ces enfants doivent être exclus des mesures d'évacuation et envoyés dans l'Ancien Reich pour être éduqués comme des Allemands (e).

A la page 24, au paragraphe « *Sonderbehandlung der nichtpolnischen Minderheiten* » (traitement spécial des minorités non polonaises) il est dit que quelques minorités ethniques de Pologne n'ont pas adopté, dans l'ensemble, le chauvinisme polonais mais au contraire se sont souvenues rangées politiquement aux côtés des Allemands.

« Les membres des minorités qui ont agi selon la manière de penser polonaise doivent être traités comme des Polonais nationalistes et déportés. Mais la grande masse de la population de ces minorités doit être laissée dans sa patrie et ne doit pas être soumise à des limitations particulières dans sa vie ».

Comme nous le verrons bientôt, à la « solution finale » par le transfèrement des juifs européens à Madagascar succéda — mais seulement à titre de palliatif — la « solution finale territoriale », par la déportation des juifs européens dans les territoires de l'Est occupés par les Allemands.

Le 20 mai 1941, Heydrich interdit l'émigration juive à partir de la France et de la Belgique et l'immigration (*Einwanderung*) des juifs dans les territoires occupés pour réserver toutes les possibilités d'émigration aux juifs du Reich et « en considération de la solution finale de la question juive sans doute prochaine » (57).

En effet, par lettre du 31 juillet 1941, Göring confiait à Heydrich la tâche de faire tous les préparatifs nécessaires en vue de la « solution finale », c'est-à-dire d'organiser l'émigration ou l'évacuation totale et définitive des juifs qui se trouvaient sous domination allemande. Cette lettre déclarait en effet :

En complément de la tâche qui vous a déjà été assignée par décret du 24.1.1939, à savoir d'obtenir pour la question juive, par la voie de l'émigration ou de l'évacuation (*in Form der Auswanderung oder Evakuierung*), la solution la plus avantageuse possible eu égard aux circonstances, je vous charge par la présente de procéder à tous les préparatifs nécessaires sur le plan de l'organisation et des questions concrètes et matérielles pour aboutir à une solution d'ensemble (*Gesamtlösung*) de la question juive dans la zone d'influence allemande en Europe. Pour autant que les autorités compétentes d'autres instances se trouvent ici concernées, elles auront à coopérer avec vous.

Je vous charge en outre de me soumettre rapidement un projet d'ensemble (*Gesamtentwurf*) portant sur les mesures d'organisation et les dispositions concrètes et matérielles pour réaliser la solution finale,

Dans les deux cas, par conséquent, la « Sonderbehandlung » désigne un traitement de faveur.

(a) Georges Wellers, *Les Chambres à gaz ont existé*, op. cit., p. 36.

(b) Robert Faurisson, *Réponse à Pierre Vidal-Naquet*, op. cit., p. 23.

(c) IMG, vol. XI, p. 374-375.

(d) « Die Frage der Behandlung der Bevölkerung der ehemaligen polnischen Gebiete nach rassenpolitischen Gesichtspunkten » (La question du traitement de la population des anciens territoires polonais du point de vue racial et politique), rapport du Dr E. Wetzel, Berlin, 25 novembre 1939.

(e) PS-660, p. 18-19.

(57) NG-3104.

à laquelle nous aspirons, de la question juive (*Endlösung der Judenfrage*) (58).

D'après la méthode exégétique susmentionnée, cette lettre constituerait « un des documents fondamentaux de l'histoire de l'extermination » (59) : l'expression « solution finale » y apparaît en effet, qui désignerait, comme le soutient Reitlinger, « le plan hitlérien pour l'extermination des juifs européens ».

En réalité, et le texte le montre clairement, la « solution finale de la question juive » souhaitée est une « solution par la voie de l'émigration ou de l'évacuation ».

Heydrich lui-même, écrivant le 6 novembre 1941 que déjà « depuis des années » il était chargé de préparer la « solution finale » en Europe (60), faisait clairement remonter cette charge au décret du 24 janvier 1939 et identifiait précisément la « solution finale » avec la « solution par la voie de l'émigration ou de l'évacuation ».

Que l'interprétation des historiens officiels soit tendancieuse ressort à l'évidence du fait que G. Reitlinger et W. Shirer, citant la lettre en question, suppriment la partie du document qui parle justement d'émigration et d'évacuation ! (61).

La lettre de Göring du 31 juillet 1941 se réfère exclusivement à l'émigration et à l'évacuation juives et cela est confirmé par un document très important, le mémorandum de Martin Luther du 21 août 1942.

Dans ce document, Martin Luther, chef du département *Allemagne* du ministère des Affaires étrangères, récapitule les points essentiels de la politique nationale-socialiste à l'égard des juifs :

Passage manquant, voir Errata page 58. —>

Luther poursuit :

Conformément à cet ordre, le Gruppenführer Heydrich convoqua en séance, le 20 janvier 1942, tous les services allemands intéressés,

(58) NG-2586-E / PS-710.

(59) Léon Poliakov, *Le Procès de Jérusalem*, op. cit., p. 158.

(60) Henri Monneray, *La Persécution des Juifs en France et dans les autres pays de l'Ouest présentée par la France à Nuremberg*, CDJC 1947, p. 358.

(61) William L. Shirer, *Storia del Terzo Reich*, Turin 1971, p. 1464 ; Gerald Reitlinger, *La Soluzione finale*, op. cit., p. 108.

séance à laquelle furent présents les sous-secrétaires pour les autres ministères et moi-même pour le ministère des Affaires étrangères.

A cette séance, le Gruppenführer Heydrich expliqua que la charge du Reichsmarschall Göring lui avait été confiée sur l'ordre du Führer et que le Führer avait désormais autorisé l'évacuation des juifs vers l'Est comme solution à la place de l'émigration.

Conformément à cet ordre du Führer l'évacuation des juifs d'Allemagne fut entreprise.

La destination était constituée par les territoires de l'Est via le Gouvernement général :

L'évacuation vers le Gouvernement général est une mesure provisoire. Les juifs seront transférés ultérieurement dans les territoires de l'Est occupés dès que les conditions nécessaires seront réalisées (62).

Dans une note datée du 14 décembre 1942 et intitulée « Financement des mesures en vue de la solution de la question juive », le conseiller ministériel Maedel confirmait :

Le Maréchal du Reich a chargé, il y a quelque temps déjà, le Reichsführer-SS et chef de la Police allemande, de préparer les mesures propres à assurer la solution finale de la question juive en Europe. Le Reichsführer-SS a chargé le chef de la Police de sûreté et du S D de l'exécution de cette tâche. Ce dernier a tout d'abord activé par des mesures spéciales l'émigration légale des juifs vers les pays d'outre-mer. Lorsque la guerre rendit impossible l'émigration outre-mer, il a préparé le dégagement progressif du territoire du Reich de ses juifs par leur évacuation vers l'Est (63).

Les difficultés de la guerre et les perspectives ouvertes par la campagne de Russie avaient entraîné provisoirement l'abandon de la politique d'émigration totale.

En conséquence, l'émigration des juifs depuis l'Allemagne fut interdite pour la durée de la guerre le 23 octobre 1941 (64) mais, semble-t-il, l'ordre ne fut pas exécuté car il fut diffusé à nouveau le 3 janvier 1942 (65) et promulgué finalement par Himmler le 4 février 1942. A cette date, en effet, le « Militärbefehlshaber » en France publia l'ordonnance suivante :

(62) NG-2586-J.

(63) NG-4583. Cf. *Le Monde Juif*, janvier 1952, p. 9.

(64) *Das Sonderrecht für die Juden im NS-Staat*, op. cit., p. 353.

(65) Idem, p. 361.

Le Reichsführer-SS et chef de la Police allemande au RMdJ a ordonné que cesse d'une manière générale toute émigration juive à partir de l'Allemagne et des pays occupés.

Himmler se réservait d'autoriser des émigrations particulières lorsque les intérêts de l'Allemagne l'exigeraient (66). Toutefois, jusqu'au 31 mars 1943, les juifs de citoyenneté italienne, finlandaise, suisse, espagnole, portugaise, danoise et suédoise furent autorisés à rentrer dans leurs pays (67).

La conférence de Heydrich mentionnée par Luther se tint le 20 janvier 1942 à Berlin, au Grand Wannsee 56/58. Le « procès-verbal » relatif à cette conférence s'ouvre sur un résumé de la politique nationale-socialiste à l'égard des juifs :

Le chef de la Police de sûreté et du Service de sécurité, le SS-Obergruppenführer Heydrich, a ouvert la conférence en faisant part de sa nomination par le Reichsmarschall au poste de responsable chargé de la préparation de la solution finale de la question juive en Europe (*Endlösung der europäischen Judenfrage*) et indiqué que l'objet de cette conférence était de faire la clarté sur des questions de principe. Pour répondre au désir du Reichsmarschall de se voir remettre un projet sur les questions d'organisation et sur les questions concrètes et matérielles posées par la solution finale de la question juive en Europe, toutes les administrations centrales directement intéressées à ces questions doivent se concerter au préalable pour coordonner leur action.

C'est le Reichsführer-SS et chef de la Police allemande (chef de la Police de sûreté et du Service de sécurité) qui sera responsable de l'ensemble des mesures nécessaires à la solution finale de la question juive (*Endlösung der Judenfrage*), sans considération de limites géographiques.

Le chef de la Police de sûreté et du Service de sécurité a donné ensuite un bref aperçu du combat mené jusqu'ici contre cet adversaire. Les phases essentielles en sont :

- a) Le refoulement des juifs hors des sphères vitales du peuple allemand ;
- b) Le refoulement des juifs hors de l'espace vital du peuple allemand.

Pour arriver à ces fins, la seule possibilité provisoire de solution a été d'accélérer et d'entreprendre de façon systématique l'émigration des juifs hors du territoire du Reich.

(66) NG-1970.

(67) NG-2586-P.

Sur l'ordre du Reichsmarschall, on a constitué en janvier 1939 un Service central du Reich pour l'émigration juive, à la direction duquel a été placé le chef de la Police de sûreté et du Service de sécurité. Ce service avait en particulier pour mission :

- a) de prendre toutes mesures pour la *préparation* d'une émigration intensifiée des juifs ;
- b) d'*orienter* le courant d'émigration ;
- c) de hâter l'émigration dans les *cas particuliers*.

Le but était de nettoyer l'espace vital allemand de ses juifs par la voie légale.

En conséquence de cette politique, jusqu'au 31 octobre 1941 et ce en dépit de difficultés diverses, 537.000 juifs environ émigrèrent de l'Ancien Reich, de l'Autriche et du Protectorat de Bohême-Moravie.

Le « procès-verbal » poursuit :

Entre-temps, le Reichsführer-SS et chef de la Police allemande [Himmler] a interdit l'émigration des juifs, vu les dangers d'une émigration en temps de guerre et vu les possibilités qui s'offraient à l'Est.

Avec l'autorisation préalable du Führer, l'émigration a dès lors laissé place à une autre possibilité de solution : l'évacuation des juifs vers l'est.

On ne saurait cependant considérer ces actions que comme des palliatifs (*Ausweichmöglichkeiten*), mais les expériences pratiques déjà recueillies en ce domaine sont d'une importance significative pour la future solution finale de la question juive (68).

Par ordre du Führer, la solution finale, c'est-à-dire l'émigration totale des juifs européens, était donc remplacée par l'évacuation vers les territoires occupés de l'Est, mais seulement comme palliatif en attendant de reprendre la question après la conclusion de la guerre. En effet, dans un mémorandum daté de Berlin, 15 août 1940, Luther avait communiqué à Rademacher ce qui suit :

(68) NG-2586-G. Comme l'on sait, même ce qu'on appelle le « procès-verbal de Wannsee » est interprété par les historiens officiels en fonction de l' « extermination » des juifs. Nous nous limiterons ici à faire remarquer que, si les évacuations vers l'Est avaient réellement signifié la déportation des juifs dans des « camps d'extermination » de l'Est, elles n'auraient certainement pas pu être qualifiées de « palliatifs ». Pour un examen approfondi de la question, voy. : Wilhelm Stäglich, *Le Mythe d'Auschwitz. Etude critique*, La Vieille Taupe 1986, p. 42-62.

Au cours d'un entretien avec l'ambassadeur Abetz à Paris, celui-ci m'a informé que, lorsqu'il fit son rapport au Führer environ deux semaines auparavant, le Führer lui dit qu'il avait l'intention d'évacuer tous les juifs de l'Europe après la guerre (69).

Ce n'est pas l'unique document dans lequel Hitler manifeste cette intention à l'égard des juifs européens. En effet, selon une note de la Chancellerie du Reich de mars-avril 1942, Hitler entendait s'occuper de la solution de la question juive après la guerre (70) et le 24 juillet 1942 il affirma lui-même qu'après la fin de la guerre, il « frapperait ville après ville, si les juifs ne déménageaient pas et n'émigraient pas à Madagascar ou dans un autre Etat national juif » (71).

Quelques mois auparavant, le 7 mars 1942, Goebbels avait inscrit dans son journal :

La question juive devra s'inscrire dans un plan à l'échelle de l'Europe entière. Il reste plus de onze millions de juifs en Europe. Il faut en premier lieu les concentrer tous à l'Est. Après la guerre, nous pourrons éventuellement leur assigner une île, par exemple Madagascar (*Eventuell kann man nach dem Kriege eine Insel, etwa Madagaskar, zuweisen*). Dans tous les cas, il n'y aura pas de paix en Europe tant que les juifs, sur le continent européen, n'auront pas été totalement éliminés (*ausgeschaltet*) (72).

L'intention des nazis de résoudre la question juive après la fin de la guerre apparaît également dans ce qu'on appelle la « *Braune Mappe* » (Dossier Brun), qui remonte à l'été 1941.

Le paragraphe « Directives pour la solution de la question juive » de ce document, qui, dit B. Nellessen, « préconisait des mesures sévères, mais non l'extermination » (73), s'ouvre en effet sur la phrase suivante :

(69) *Documents on German Foreign Policy 1918-1945*, Series D, vol. X, op. cit., p. 484.

(70) PS-4025.

(71) Henry Picker, *Hitlers Tischgespräche im Führerhauptquartier*, Wilhelm Goldmann Verlag, Munich 1981, p. 456.

(72) Wilhelm Stäglich, *Der Auschwitz Mythos*, Grabert-Verlag, Tübingen 1979, p. 116-118.

(73) Bernd Nellessen, *Der Prozess von Jerusalem*, op. cit., p. 29.

Toutes les mesures concernant la question juive dans les territoires occupés de l'Est devront être prises avec l'idée qu'après la guerre la question juive trouvera en Europe une solution générale (74).

Conformément aux directives de Hitler, le projet de Madagascar fut donc provisoirement abandonné. Une lettre d'information de Rademacher du 10 février 1942 en explique la raison :

En août 1940, je vous ai remis pour vos archives le plan de la solution finale de la question juive (*zur Endlösung der Judenfrage*) élaboré par mon service d'après lequel, dans le traité de paix, l'on devait exiger de la France l'île de Madagascar, mais l'exécution pratique de cette tâche devait être confiée à l'Office central de sûreté du Reich. Conformément à ce plan, le Gruppenführer Heydrich a été chargé par le Führer de mener à bien la solution de la question juive en Europe.

Entre-temps, la guerre contre l'Union Soviétique nous a permis de disposer de nouveaux territoires pour la solution finale (*für die Endlösung*). En conséquence, le Führer a décidé d'expulser les juifs non pas à Madagascar, mais vers l'Est. Ainsi, il n'est plus besoin d'envisager Madagascar pour la solution finale (*Madagaskar braucht mithin nicht mehr für die Endlösung vorgesehen zu werden*) (75).

Quelques semaines auparavant, le 27 janvier 1942, le Führer avait déclaré :

Le juif doit quitter l'Europe. Le mieux est qu'ils aillent en Russie (76).

Un « avis » du 9 octobre 1942 intitulé « Mesures préparatoires pour la solution du problème juif en Europe. Rumeurs au sujet de la situation des juifs de l'Est » résume les étapes et explique clairement la signification de la « solution finale » :

Depuis presque 2.000 ans, une lutte, vaine jusqu'à présent, a été menée contre le judaïsme. Ce n'est que depuis 1933 qu'on a trouvé

(74) PS-702. — Henri Monneray, *La Persécution des Juifs dans les pays de l'Est présentée à Nuremberg*, CDJC 1949, p. 78. Le document, non daté, remonte probablement à peu après la nomination de Rosenberg comme ministre des territoires occupés de l'Est (17 juillet 1941).

(75) NG-5570.

(76) Adolf Hitler, *Monologe im Führerhauptquartier 1941-1944*. Die Aufzeichnungen Heinrich Heims, herausgegeben von Werner Jochmann, Albrecht Knaus Verlag, Hambourg 1980, p. 241.

les voies et moyens de séparer complètement le judaïsme des masses allemandes.

La tâche accomplie jusqu'à présent en vue d'une solution peut être, *grosso modo*, résumée comme suit :

I. — L'exclusion des juifs des sphères privées de la vie du peuple allemand. Les lois seront la base qui garantira aux générations futures d'être protégées contre un éventuel reflux de l'ennemi.

II. — La tentative de repousser complètement l'ennemi hors du territoire du Reich. En raison de l'espace vital (*Lebensraum*) très limité se trouvant à la disposition du peuple allemand, on espérait que ce problème pouvait être résolu principalement par une émigration juive accélérée.

Depuis la déclaration de la guerre, en 1939, les possibilités d'émigration ont de plus en plus diminué. D'autre part, outre l'espace vital du peuple allemand, son espace économique s'accroît rapidement, si bien que, en raison du grand nombre de juifs résidant dans ces territoires, une évacuation totale des juifs par l'émigration n'est plus possible.

Puisque la prochaine génération elle-même ne ressentira plus si intimement ce problème, et qu'elle ne le comprendra plus aussi clairement à la lumière des expériences passées, et que cette question, une fois posée, demande une solution définitive, le problème doit être résolu par la génération actuelle.

L'éloignement ou le retrait total des millions de juifs résidant dans l'espace économique européen constitue un besoin urgent dans la lutte pour la sécurité de l'existence du peuple allemand.

A commencer par le territoire du Reich, pour continuer dans les autres territoires d'Europe compris dans le plan définitif, les juifs seront progressivement déportés dans de grands camps, déjà établis ou en passe de l'être dans l'Est, où ils devront travailler, et d'où ils seront déportés plus loin vers l'Est.

L'exécution de ces tâches réclamait « une impitoyable rigueur » (77), c'est-à-dire que la déportation des juifs vers l'Est devait être totale et inflexible.

Solution finale de la question juive n'a donc jamais signifié « plan hitlérien d'extermination des juifs européens » (78).

(77) PS-3244. — H. Monneray, *La Persécution des Juifs dans les pays de l'Est présentée à Nuremberg*, op. cit., p. 91-92.

(78) Etant donné la grande importance que l'historiographie exterminationniste attribue à la lettre de Göring du 31 juillet 1941, qu'il nous soit permis de revenir sur ce point pour réfuter l'une des rares tentatives d'explication qu'elle offre à ce sujet.

Georges Wellers, dans sa polémique avec Robert Faurisson, interprète la lettre en question dans le sens que « la tâche assignée le 24 janvier 1939, à savoir *l'émigration et l'évacuation* des Juifs, est désormais dépassée, sinon close » et qu'« elle doit être dorénavant complétée, sinon remplacée par une autre, la *solution totale ou finale de la question juive* », de sorte qu'en conclusion, « la *solution totale ou finale* n'est ni l'émigration, ni l'évacuation, donc, ni le *plan Nisko* ni le *plan Madagascar* »(a), et ne peut être, par conséquent, que l'« extermination ».

Cette interprétation est dénuée de fondement.

Tout d'abord, l'« extermination », étant quelque chose de radicalement différent de l'émigration ou de l'évacuation, ne peut raisonnablement être considérée comme un « complément (b) » à la tâche consistant à résoudre la question juive « par voie de l'émigration et de l'évacuation ».

En second lieu, l'émigration juive ne fut officiellement « dépassée » et « close » qu'à la conférence de Wannsee, comme on le voit clairement d'après le « procès-verbal » afférent : « Avec l'autorisation préalable du Führer, l'émigration a dès lors laissé place à une autre possibilité de solution : l'évacuation des juifs vers l'Est » (*Anstelle der Auswanderung ist nunmehr als weitere Lösungsmöglichkeit nach entsprechender vorheriger Genehmigung durch den Führer die Evakuierung der Juden nach dem Osten getreten*).

Dans son mémorandum du 21 août 1942, Luther, se référant à la conférence de Wannsee, confirme : « A cette séance, le Gruppenführer Heydrich expliqua que la charge du Reichsmarschall Göring lui avait été confiée sur ordre du Führer et que le Führer avait désormais (*nunmehr*) autorisé l'évacuation des juifs vers l'Est comme solution à la place de l'émigration (*anstelle der Auswanderung*) ».

Il est évident que, le 31 juillet 1941, au moins deux mois avant que le Führer ait autorisé l'évacuation vers l'Est « à la place » (*anstelle*) de l'émigration (c), c'était justement l'émigration qui était en vigueur.

Ce point est ultérieurement confirmé par le mémorandum de Luther du 21 août 1942, dans lequel il est dit que c'est précisément le fait d'avoir reconnu l'impossibilité de résoudre par l'émigration (légale dans d'autres Etats) le problème d'ensemble des quelque 3.250.000 juifs des territoires occupés par les Allemands et d'avoir reconnu par conséquent la nécessité d'une « solution finale territoriale » qui avait amené Göring à rédiger la lettre du 31 juillet 1941.

La note d'information de Rademacher du 10 février 1942 explique encore plus clairement que Heydrich avait été chargé par le Führer d'exécuter la solution de la question juive en Europe conformément (*gemäss*) au « plan pour la solution finale de la question juive » (*Plan zur Endlösung der Judenfrage*), c'est-à-dire conformément au plan de Madagascar, qui avait été par la suite abandonné et par conséquent ne devait plus être prévu pour la « solution finale », car entre-temps la guerre contre l'Union soviétique avait offert la possibilité de disposer d'« autres territoires pour la solution finale » (*andere Territorien für die Endlösung*).

La lettre du 31 juillet 1941 était donc pleinement conforme au plan de Madagascar et c'est pourquoi, en conclusion, le « complément » de

Au procès de Nuremberg, Hans Lammers, ancien chef de la Chancellerie du Führer, interrogé par le Dr Thoma, affirma savoir beaucoup de choses au sujet de la « solution finale ».

En 1942, il apprit que le Führer avait confié à Heydrich — par l'intermédiaire de Göring — la tâche de résoudre la question juive. Pour en savoir plus, il se mit en contact avec Himmler et lui demanda « ce que signifiait exactement la solution finale de la question juive ». Himmler lui répondit qu'il avait reçu du Führer la tâche de réaliser la solution finale de la question juive et que « cette tâche consistait essentiellement dans le fait que les juifs devaient être évacués d'Allemagne ». Par la suite, cette explication lui fut confirmée par le Führer en personne.

En 1943, des rumeurs circulèrent selon lesquelles les juifs étaient tués. Lammers tenta de remonter à la source de ces rumeurs; mais sans résultat, car elles étaient toujours fondées sur d'autres rumeurs, et c'est pourquoi il

Göring consistait simplement dans le remplacement de la solution au moyen de l'émigration ou de l'évacuation — c'est-à-dire de l'émigration légale dans d'autres Etats ou de la déportation vers l'Est (Pologne : octobre 1939 - mars 1940) ou vers l'Ouest (France non occupée : octobre 1940) — des seuls juifs du Reich, selon le décret du 24 janvier 1939, par la solution finale territoriale au moyen de l'émigration ou de l'évacuation de tous les juifs des territoires européens occupés par les Allemands vers Madagascar (*Endlösung*), solution qui, précisément pour cette raison, était appelée « solution d'ensemble » (*Gesamtlösung*[d]).

(a) Georges Wellers, *Les Chambres à gaz ont existé*, op. cit., p. 33-34.

(b) Idem, p. 31 (traduction de la lettre de Göring du 31 juillet 1941. Le terme allemand est « Ergänzung »).

(c) La conférence de Wannsee avait été programmée à l'origine pour le 9 décembre 1941 (PS-709 ; NG-2586-F). La décision du Führer remonte probablement au mois d'octobre, car le 23 octobre 1941 l'émigration juive à partir de l'Allemagne fut interdite pour la durée de la guerre et, le jour suivant, fut ordonnée l'évacuation vers l'Est de 50.000 juifs de l'Ancien Reich, d'Autriche et de Bohême-Moravie (PS-3921).

(d) Le terme « Gesamtlösung » n'était donc pas, à l'origine, un simple synonyme de « Endlösung ». Il avait, en effet, alors un sens purement quantitatif en ce qu'il signifiait que la solution de la question juive, limitée précédemment au territoire du Reich, était à présent étendue aux territoires européens occupés.

parvint à la conclusion qu'il s'agissait de propagande radio-phonique ennemie.

Toutefois, pour tirer cette affaire au clair, Lammers se tourna à nouveau vers Himmler, lequel nia que les juifs fussent tués légalement : ils étaient simplement évacués vers l'Est et c'était là la tâche que Hitler lui avait confiée. Au cours de ces évacuations, des personnes âgées ou malades avaient pu mourir, bien entendu, et il avait pu se produire des accidents, des attaques aériennes et des révoltes que Himmler avait été contraint de réprimer dans le sang à titre d'exemple, mais c'était tout.

Lammers se rendit alors à nouveau auprès du Führer qui lui donna la même réponse que Himmler :

Il me dit : « Je déciderai plus tard où iront les juifs ; pour l'instant c'est là-bas qu'ils sont placés. »

Le Dr Thoma demanda ensuite à Lammers :

Himmler ne vous a jamais dit que la solution finale des juifs consistait dans leur extermination ?

— *Lammers* : Il n'a jamais été question de cela. Il a parlé seulement d'évacuation (*Evakuierung*).

— *Dr Thoma* : Quand avez-vous appris que cinq millions de juifs avaient été exterminés ?

— *Lammers* : Je l'ai appris ici il y a quelque temps (79).

Ainsi, c'est seulement à Nuremberg que le Chef de la Chancellerie du Reich avait pris connaissance de la prétendue « extermination » des juifs !

Le rapport statistique « *Die Endlösung der europäischen Judenfrage* » (La solution finale de la question juive européenne) de Richard Korherr résume de manière numérique les résultats de la politique nationale-socialiste en matière d'émigration juive : jusqu'au 31 décembre 1942, 557.357 juifs avaient émigré de l'Ancien Reich, du territoire des Sudètes, du Protectorat de Bohême-Moravie et d'Autriche. Un nombre au moins égal avait émigré des territoires de l'Est et du Gouvernement général car le chiffre reproduit par Korherr — 762.593 juifs — additionne les émigrations et l'excédent de la mortalité naturelle (80).

(79) IMG, vol. XI, p. 61-63.

(80) NO-5193.

En conclusion, Adolf Hitler, de 1933 à 1942, a autorisé l'émigration d'au moins un million de juifs qui se trouvaient sous son contrôle.

Quant aux autres, pourquoi les exterminer ? Poliakov lui-même remarque à ce sujet :

D'un point de vue plus terre à terre, à quoi bon ? Il est tellement plus économique de les affecter aux travaux les plus durs, les parquant dans une réserve, par exemple (81).

C'est précisément ce que fit Hitler.

A mesure que la guerre avançait, les camps de concentration et les ghettos devinrent en effet d'importants centres pour l'économie de guerre allemande, et c'est pourquoi « l'exploitation de la main-d'œuvre juive fut pour le III^e Reich et ses hommes une autre source de revenus substantiels » (82).

Le camp de concentration d'Auschwitz, par exemple, dont le territoire comprenait une « sphère d'intérêt » d'environ 40 km², était le centre de gravité d'une vaste zone industrielle. Il fournissait en main-d'œuvre de nombreuses industries allemandes, parmi lesquelles : IG-Farbenindustrie, Berghütte, Vereinigte Oberschlesische Hüttenwerke A G, Hermann Göringwerke, Siemens-Schuckert-Werke A G, Energie-Versorgung-Oberschlesien A G, Oberschlesische Hydrierwerke, Oberschlesische Gerätebau G.m.b.H., Deutsche Gas und Russgesellschaft, Deutsche Reichsbahn, Heeresbauverwaltung, Schlesische Feinweberei, Union-Werke, Golleschauer Portland-Zement A G.

Au cours des années 1942-1944, le camp central d'Auschwitz comptait 39 camps extérieurs, dont 31 pour les détenus utilisés comme main-d'œuvre ; 19 d'entre eux employaient en majeure partie des détenus juifs (83).

A Monowitz, les usines de l'IG-Farbenindustrie employaient 25.000 détenus d'Auschwitz, environ 100.000

(81) Léon Poliakov, *Bréviaire de la haine*, op. cit., p. 3.

(82) Idem, p. 83. Voy. à ce propos la documentation - vue sous l'angle exterminionniste - de Joseph Billig in : *Les Camps de concentration dans l'économie du Reich hitlérien*, Presses Universitaires de France, 1973.

(83) *Contribution à l'histoire du KL Auschwitz*, Edition du Musée d'Etat à Oswiecim, s.d., p. 44-57.

ouvriers civils et environ 1.000 prisonniers de guerre anglais (84).

Même les ghettos se transformèrent en centres économiques de grande importance. Avec la révolte du ghetto de Varsovie « l'industrie de guerre allemande perdait, dans l'Est, un de ses importants centres de fournitures » (85). Le second ghetto pour l'importance économique, après celui de Varsovie, était le ghetto de Lodz : « Ses fabrications de tout genre, et en particulier ses industries textiles, constituaient pour l'économie allemande un appoint de grande valeur » (86).

Le 19 janvier 1942, fut créé l'Office central administratif et économique de la SS (*SS-Wirtschaftsverwaltungshauptamt* : SS-WVHA) (87), dont le but était justement d'« utiliser sur une grande échelle la main-d'œuvre des détenus » (88). Le 3 mars, Himmler ordonna le transfert de l'Inspectorat des camps de concentration du *SS-Führungshauptamt* (Office central de direction de la SS) au SS-WVHA, afin de centraliser dans l'*Amtsgruppe D* la direction des efforts de guerre relativement à la main-d'œuvre (89). Une importante modification fut ainsi décidée dans le cadre de l'internement en camps de concentration comme le souligna le SS-Obergruppenführer Pohl, chef du SS-WVHA, dans une lettre au Reichsführer-SS datée du 30 avril 1942 :

La guerre a rendu nécessaire un changement évident de structure des camps de concentration et a modifié radicalement leurs tâches quant à l'emploi des détenus. L'augmentation du nombre des détenus pour des raisons uniquement de sécurité, de rééducation ou de prévention n'est plus au premier plan. L'accent principal est mis sur l'aspect économique. La mobilisation de toutes les capacités de travail, pour les tâches de la guerre (accroissement de l'armement) tout d'abord, et plus

(84) Central Commission for Investigation of German Crimes in Poland. *German Crimes in Poland*, Varsovie 1946, vol. I, p. 37.

(85) Léon Poliakov, *Bréviaire de la haine*, op. cit., p. 270.

(86) Idem, p. 120.

(87) NO-495 ; NO-719.

(88) Léon Poliakov, *Bréviaire de la haine*, op. cit., p. 84.

(89) PS-1063.

tard pour les constructions en temps de paix, doit chaque jour davantage être mise au premier plan (90).

Ces dispositions valaient également pour les juifs. Déjà le 25 janvier 1942, Himmler avait envoyé l'ordre suivant à l'inspecteur général des camps de concentration, le SS-Brigadeführer Glücks :

Etant donné que prochainement nous ne pourrons pas compter sur des prisonniers de guerre russes, j'enverrai dans les camps un grand nombre de juifs et de juives expulsés d'Allemagne. Préparez-vous à accueillir, au cours des quatre prochaines semaines, 100.000 juifs et jusqu'à 50.000 juives en camps de concentration. D'importantes tâches économiques seront confiées aux camps de concentration dans les prochaines semaines. Le SS-Gruppenführer Pohl vous en informera de manière détaillée (91).

Au début de 1943, 185.000 juifs environ étaient employés dans l'industrie de guerre sur le territoire sous influence du Reich (92).

Le 7 septembre 1943, tous les camps de travail juifs existant dans le Gouvernement général — 10 dans le seul district de Lublin — furent relevés par le SS-WVHA et devinrent des camps auxiliaires de Lublin (93).

Le 5 avril 1944, il y avait, dans les territoires sous juridiction allemande, 20 camps de concentration et 165 camps de travail (94).

En mai 1944, Hitler ordonna d'utiliser 200.000 juifs comme main-d'œuvre dans le programme de constructions Jäger (*Jäger-Bauprogramm*) du directeur ministériel Dorsch. L'ordre concernant le personnel de surveillance fut délivré par Himmler le 11 mai :

Le Führer a ordonné que 10.000 Waffen-SS avec officiers et sous-officiers soient affectés à la surveillance des 200.000 juifs que le Reichsführer-SS envoie dans les camps de concentration du Reich pour les employer dans les grandes constructions de l'organisation Todt et dans d'autres tâches d'importance militaire (95).

(90) R-129.

(91) NO-500.

(92) NO-5194.

(93) NO-599.

(94) NO-020-a

(95) NO-5689.

L'ancien ministre hongrois de l'Intérieur, Gabor Wajna, rapporta une déclaration de Himmler dans laquelle on apprend que « depuis que les juifs sont employés dans le programme Jäger, la capacité de travail a augmenté de 40 % » (96).

D'après une lettre du SS-WVHA, datée « Oranienburg, 15 août 1944 », il résulte que l'internement de 612.000 personnes — parmi lesquelles 90.000 juifs du programme Hongrie — dans les camps de concentration était imminent (97).

L'importance du potentiel de travail représenté par les juifs apparaît encore plus nettement, si l'on considère le besoin pressant de main-d'œuvre de l'économie de guerre allemande.

Le 21 mars 1942, Hitler nomma Fritz Sauckel plénipotentiaire général pour l'emploi de la main-d'œuvre, avec la tâche de pourvoir à ce besoin (98). Selon un rapport envoyé par Sauckel à Hitler et à Göring le 27 juillet 1942, 5.124.000 travailleurs étrangers étaient employés dans le Reich. En dépit de cela, le besoin de main-d'œuvre était tel qu'en janvier 1943 Sauckel ordonna la mobilisation totale de tous les Allemands pour l'économie de guerre. Le 5 février 1943, au congrès des Gauleiter qui se tint à Posen, Sauckel déclara :

La dureté inouïe de la guerre m'a contraint à mobiliser, au nom du Führer, plusieurs millions d'étrangers pour les employer dans toute l'économie de guerre allemande afin d'assurer à celle-ci un rendement maximum.

Mais au début de 1944, Hitler appela 4 millions de travailleurs supplémentaires (99). Parallèlement, les conditions de vie des camps de concentration étaient adoucies afin d'obtenir un plus haut rendement de la force de travail des détenus.

Le 20 janvier 1943, le SS-Brigadeführer Glücks, chef de l'Amtsgruppe D du SS-WVHA, transmit aux commandants des camps de concentration l'ordre de Himmler du

(96) NO-1874.

(97) NO-1990.

(98) Enzo Collotti, *La Germania nazista*, Turin 1973, p. 266.

(99) Idem, p. 267.

28 décembre 1942 (100) d'abaisser par tous les moyens la mortalité dans les camps, en les considérant comme « personnellement responsables de l'épuisement de toute possibilité de préserver la force physique des détenus » (101).

A la suite de cet ordre — comme le fit remarquer le 30 septembre 1943 le SS-Obergruppenführer Pohl dans un rapport statistique au Reichsführer-SS — grâce à l'amélioration des conditions hygiéniques, de nourriture et d'habillement, la mortalité dans les camps de concentration était en constante diminution, étant tombée de 10 % en décembre 1942 à 2,09 % en août 1943 (102).

Un ordre du SS-WVHA du 18 novembre 1943 au commandement d'Auschwitz prescrivait de donner une prime aux détenus — même juifs — qui se seraient distingués au travail (103).

L'« extermination » des juifs était donc une absurdité économique, comme Poliakov lui-même le reconnaît (104), d'autant plus que, selon Collotti :

ce fut entre autres la nécessité économique de se servir de leur travail qui empêcha l'extermination massive, voulue par Hitler, des prisonniers soviétiques (105).

Mais si la nécessité économique des Allemands était si pressante au sujet des Russes, pourquoi ne l'était-elle pas également au sujet des juifs ?

Les historiens officiels répliquent en soutenant que l'« extermination » des juifs, correspondant à l'objectif fondamental du Führer, primait n'importe quelle exigence économique, même au risque de revêtir un caractère nettement anti-économique. Hannah Arendt formule cette thèse de façon admirable :

Le caractère incroyable des horreurs est étroitement lié à leur inutilité sur le plan économique. Les nazis poussèrent carrément l'inutile jusqu'au nuisible quand, en pleine guerre, et malgré la pénurie de maté-

(100) Gerald Reitlinger, *La Soluzione finale*, op. cit., p. 149.

(101) NO-1523.

(102) PS-1469.

(103) *Hefte von Auschwitz*, Wydawnictwo Panstwowego Muzeum w Oswiecimiu, 6, 1962, p. 78.

(104) Léon Poliakov, *Bréviaire de la haine*, op. cit., p. 89.

(105) Enzo Collotti, *La Germania nazista*, op. cit., p. 267.

riaux de construction et de matériel roulant, ils dressèrent d'énormes et coûteuses entreprises d'extermination et organisèrent le transport de millions de gens. Du point de vue d'un monde strictement utilitaire la contradiction manifeste entre cette façon d'agir et les impératifs militaires donne à toute l'entreprise un air fou et chimérique (106).

Il n'est que trop facile d'objecter que, si l' « extermination » des juifs était si importante pour Hitler au point de faire passer au second plan les nécessités impérieuses de l'économie de guerre allemande et ce jusqu'au nuisible, il n'aurait certainement pas permis — jusque pendant les deux premières années de guerre — l'émigration d'au moins un million de juifs !

En réalité, l'« *Europa-Plan* », dont les pourparlers commencèrent sous une forme officielle au printemps de 1944, montre jusqu'à quel point les nazis furent utilitaristes en ce qui concerne les juifs. Himmler proposait l'échange d'un million de juifs (enfants, femmes, gens âgés) « contre 10.000 camions, mille tonnes de café et un peu de savon » (107).

Joel Brand, qui conduisait la négociation pour la partie juive, se rendit à Istanbul et de là au Caire.

C'est en réalité du côté des Alliés que surgirent les obstacles. Joel Brand fut interné par les autorités britanniques, sans avoir eu la possibilité d'accomplir sa mission ; et le State Department interdit au docteur Schwartz, le directeur de l'American Jewish Joint, de traiter avec des sujets ennemis (108).

Joel Brand réussit à transmettre la proposition allemande à Lord Moyne, alors ministre d'Etat britannique pour le Moyen Orient, qui lui répondit : « Et que devrais-je faire d'un million de juifs ? Où irais-je les mettre ? » (109).

La fragilité de la thèse susmentionnée est étroitement liée à la fragilité des raisons censées expliquer l' « extermination » des juifs.

Presque tous les historiens officiels sont certains qu'il faut rechercher ces raisons dans la prétendue conception

(106) Hannah Arendt, *Le Système totalitaire*, Paris 1972, p. 182.

(107) Gerald Reitlinger, *La Soluzione finale*, op. cit., p. 544.

(108) Léon Poliakov, *Bréviaire de la haine*, op. cit., p. 296.

(109) Gerald Reitlinger, *La soluzione finale*, op. cit., p. 545.

nationale-socialiste selon laquelle les juifs, en tant que « race inférieure », étaient à exterminer « pour le seul fait d'être juif ».

Cette thèse est catégoriquement démentie par la **réalité** de la politique en matière d'émigration juive — émigration rendue même forcée ! — défendue par le gouvernement du Reich jusque pendant les deux premières années de la guerre.

Poliakov reconnaît lui-même sans demi-mesures le manque de fondement de cette thèse. Après s'être posé la « lancinante question » au sujet de la raison pour laquelle fut prise la décision de l' « extermination », il poursuit :

« Haine des juifs », « folie de Hitler », sont des termes trop généraux, et qui, par là même, ne veulent rien dire ; et Hitler — tout au moins tant que le sort du IIIe Reich n'avait pas été scellé — savait être un politicien calculateur et avisé. Nous avons vu, du reste, que l'extermination des juifs ne faisait aucunement partie de l'ensemble des visées nazies. Dès lors, pourquoi cette décision, dont nous avons vu tout ce qu'elle comportait d'irrationnel, a-t-elle été prise, et pourquoi justement à cette époque donnée ?

Tâchons donc de voir plus avant, tout en gardant pleinement conscience de ce que des déductions pareilles, en l'absence de tout témoignage, tout procès-verbal, toute pièce péremptoire, peuvent offrir de spéculatif et de fragile (110).

En d'autres termes, on ignore non seulement **quand** et par **qui**, mais même **pourquoi** la décision de l' « extermination » aurait été prise.

Au sujet des raisons de cette prétendue décision, en effet, l'historiographie officielle n'est en mesure de fournir que des « déductions » qui sont « spéculatives » et « fragiles » et sont en outre en contradiction manifeste avec la **REALITE** de la politique nationale-socialiste en matière d'émigration juive.

Que cela soit presque vrai à la lettre est démontré par le jugement suivant de Robert Cecil, « sous-directeur de l'école spécialisée dans les études européennes contemporaines de l'Université de Reading et, depuis 1968, professeur d'histoire contemporaine allemande auprès de cette université » :

(110) Léon Poliakov, *Bréviaire de la haine*, op. cit., p. 126.

Le massacre des Slaves, comme celui des juifs, fut un homicide rituel, qui non seulement ne contribua en rien à la victoire militaire mais, comme nous le verrons bientôt, gêna considérablement la Wehrmacht dans sa tâche (111).

ERRATA

Voir p. 41.

Le principe de la politique allemande au sujet des juifs après la prise du pouvoir consista à promouvoir par tous les moyens l'émigration juive. A cette fin fut établie en 1939 par le Generalfeldmarschall Göring, en sa qualité de chargé du plan quadriennal, un service central du Reich pour l'émigration juive, dont la direction fut confiée au Gruppenführer Heydrich en tant que chef de la Police de sûreté.

Après avoir évoqué le projet de Madagascar, qui était à présent dépassé par les événements, Luther poursuit en notant que la lettre de Göring du 31 juillet 1941 fait suite à une lettre de Heydrich dans laquelle celui-ci l'informait que :

Le problème d'ensemble des quelque trois millions deux cent cinquante mille juifs des territoires qui se trouvaient sous souveraineté allemande ne pourrait plus être résolu par l'émigration ; une solution finale territoriale (*eine territoriale Endlösung*) serait nécessaire. Conscient de cela, le Reichmarschall Göring chargea, le 31 juillet 1941, le Gruppenführer Heydrich de faire, en collaboration avec les instances centrales allemandes intéressées, tous les préparatifs nécessaires pour une solution d'ensemble de la question juive dans la sphère d'influence allemande en Europe(...).

(111) Robert Cecil, *Il mito della razza nella Germania nazista. Vita di Alfred Rosenberg*, Milan 1973, p. 199.